



GDS
France

L'action sanitaire ensemble

**LES GROUPEMENTS
DE DÉFENSE SANITAIRE**

RAPPORT MORAL
2019



Sommaire

VIE DU RÉSEAU

CHANGEMENT ET CONTINUITÉ

Une organisation interactive

P. 3

P.04

RAPPORT D'ORIENTATION

A - ACTION INTERNATIONALE

P. 08

L'installation Bruxelloise est effective

P.09

Situation sanitaire de l'Union.

P.10

La Loi Européenne de Santé Animale : La mise en œuvre du cadre réglementaire européen

P.14

B - LE CONTRAT D'OBJECTIFS EST SUR LES RAILS. BILAN D'ÉTAPE À UN AN.

P. 17

C - LA GOUVERNANCE SANITAIRE ÉVOLUE.

P. 19

D - LES PLATEFORMES D'ÉPIDÉMIOLOGIE

P. 22

RAPPORT D'ACTIVITÉS

P. 26

A - ACTIVITÉS TRANSVERSALES DE LA FÉDÉRATION : LES CONTINGENCES

QUI VONT DESSINER L'ÉLEVAGE ET NOS MÉTIERS DE DEMAIN

P.27

- Bien-être Animal
- Feuille de route vétérinaire, comment maintenir le maillage rural
- ICA Bovine : Les évolutions : motifs et format
- Tracabilité - Les mouvements des ruminants en pâture.

P. 27

P. 28

P. 29

P. 31

B - LES DOSSIERS SANITAIRES, CŒUR DE MÉTIER

P. 33

- Les délégations de l'état
- BVD : vers le bout du tunnel ?
- Tuberculose bovine, renforcement de la surveillance
- Surveillance de la mortalité des équidés
- Fièvre catarrhale ovine
- Wohlfahrtia magnifica, trouver des moyens de lutte efficaces
- Les mycoplasmes caprins et le réseau Vigimyc
- La Peste Porcine Africaine à nos portes
- Aethina tumida : alerte pour la filière apicole
- Varroa : l'ennemi biologique n°1 des colonies d'abeilles
- Le Plan National d'Éradication de SHV et NHI est opérationnel

P. 33

P. 35

P. 36

P. 38

P. 39

P. 41

P. 42

P. 43

P. 45

P. 46

P. 47

C - LES OUTILS POUR NOS ORIENTATIONS STRATÉGIQUES :

- L'AFSE
- Les services informatiques rendus au réseau
- Le Fonds de mutualisation des GDS (FMGDS)
- FMSE : forte implication du réseau des GDS dans la section ruminants
- La Section études et Recherche : Innovation dans les régions pour toutes les espèces
- L'activité de ReseauGDS.com, l'organisme de formation de GDS France

P. 48

P. 51

P. 53

P. 54

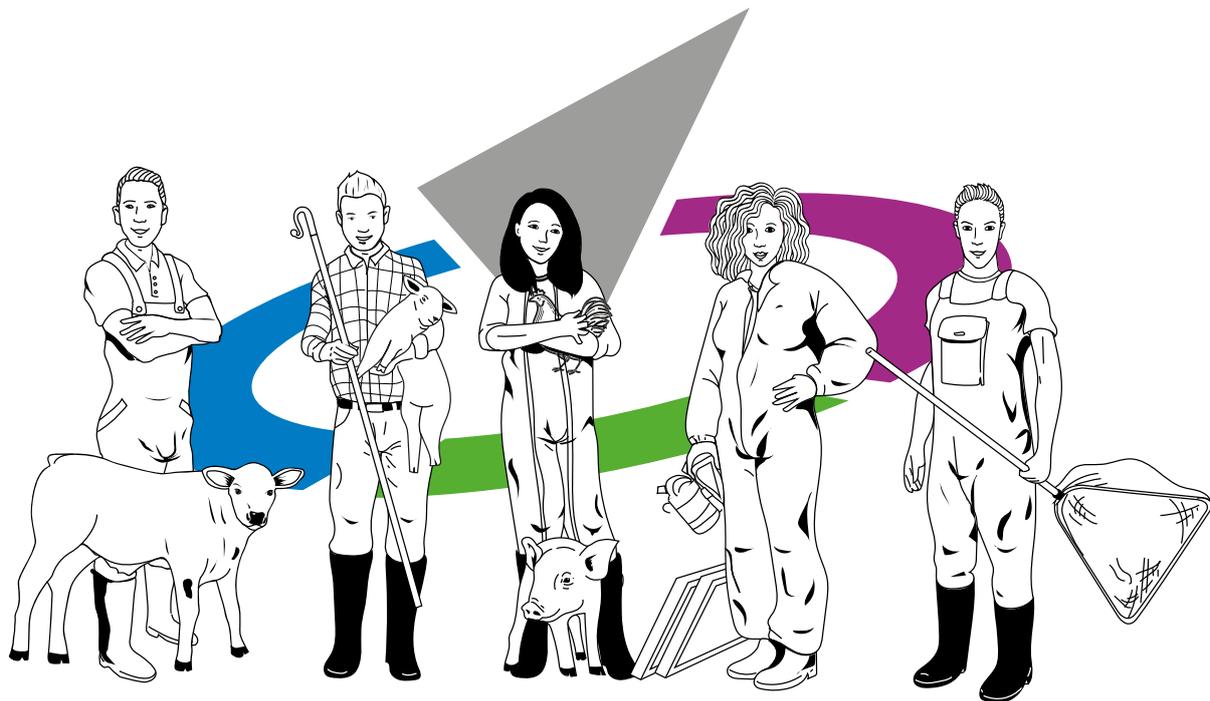
P. 55

P. 57

« Bienvenue à l'assemblée générale de Gds France à la Cité de la Mer à Cherbourg »

Michel Combes,
président de Gds France

Hervé Marie,
président du Gds de la Manche



Vie du réseau

Vie du réseau

Changement et continuités

Une organisation interactive

Le réseau des groupements de défense sanitaire s'articule autour de 3 structures, généralement associatives, agissant de façon complémentaire sur des périmètres différents.

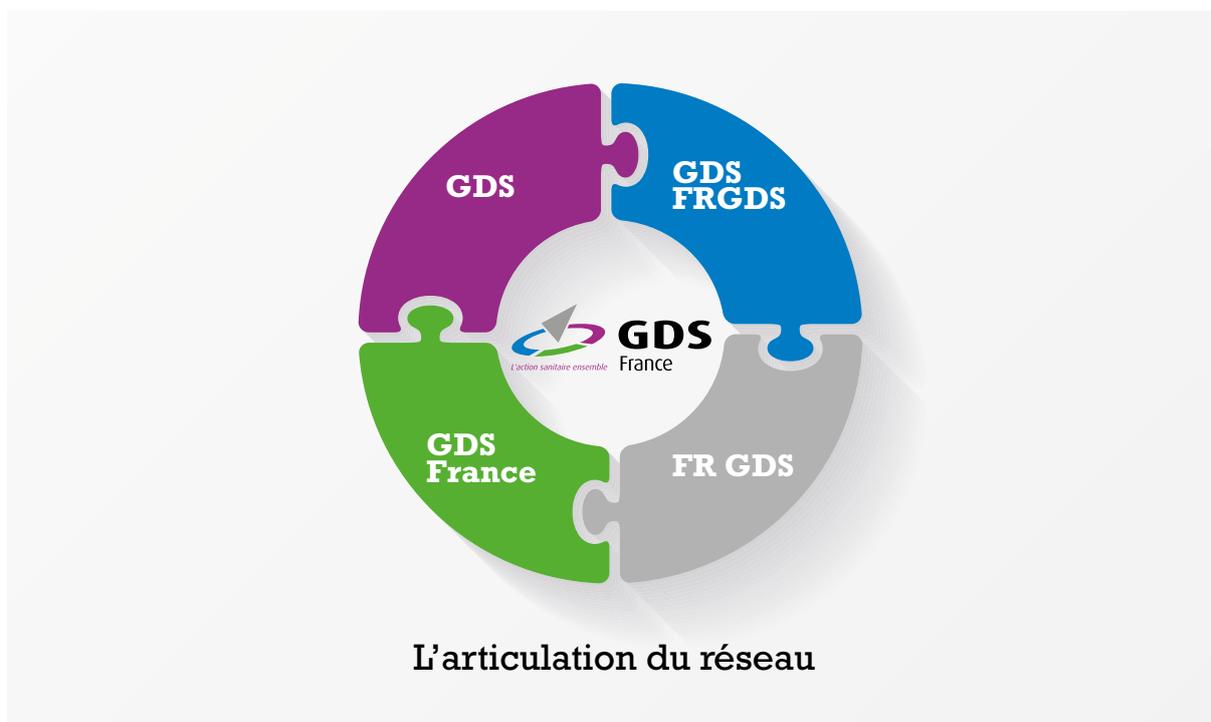
Les Groupement de défense sanitaire, départementaux ou interdépartementaux, sont constitués par les éleveurs des différentes espèces animales de rente. Créés pour contribuer avec les pouvoirs publics et la profession vétérinaire pour prévenir, surveiller et lutter contre les maladies animales, ils assurent ces missions et ont développé au fil des années des actions nouvelles de conseil, de service et de formation. Organisations professionnelles formées par les éleveurs, ils se caractérisent par leur capacité d'action concrète, par leur situation proche de leurs adhérents en collaboration avec les organisations professionnelles vétérinaires, agricoles et des filières techniques, commerciales ou sociétales, les collectivités territoriales : communes, conseils départementaux, et enfin les DDPP/ DDCSPP.

Leurs fédérations régionales ont été construites dans un premier temps pour être force de proposition en matière de politique sanitaire et coordonner les actions de terrain. Depuis les États Généraux du Sanitaire, les fédérations régionales ont pris une dimension supplémentaire devenant les interlocuteurs des services déconcentrés de l'État par la reconnaissance de leur statut d'Organisme à Vocation Sanitaire multiespèces. Dans un même temps la carte administrative évoluant, elles ont engagé une adaptation de leur format et de leurs actions. Renforcées, elles ont permis la mise en commun,

la rationalisation et la spécialisation des moyens des GDS. La régionalisation avançant, en particulier depuis la loi NOTRe, elles sont les interlocuteurs des Conseils Régionaux.

GDS France est leur fédération nationale, constituant le troisième volet d'un maillage garant d'une politique sanitaire efficiente, réalisable et protectrice du monde de l'élevage comme des citoyens. Son action s'articule autour de plusieurs axes :

- Être le relais des éleveurs de GDS dans l'élaboration des réglementations sanitaires nationales et internationales.
- Agir au nom des GDS auprès des autres acteurs clés que sont les pouvoirs publics, les vétérinaires et les laboratoires départementaux
- Être l'interlocuteur privilégié des dirigeants professionnels agricoles, des représentants nationaux prescripteurs des éleveurs, des représentants de la société, des acteurs commerciaux ou techniques
- Assurer l'information, la formation, les services spécifiques et des fonctions support aux GDS et à leurs Fédérations Régionales
- Gérer la mise en commun des moyens financiers que sont les fonds de mutualisation
- Assurer l'investissement commun de l'ensemble des GDS en matière de référence analytique, de recherche sanitaire et de développement
- Représenter les éleveurs français au sein de la fédération sanitaire européenne la FESASS.



› 2018 fut une année particulièrement riche pour GDS France

Après un changement de locaux mieux adaptés à ses missions, et l'évolution de son équipe opérationnelle, GDS France a conduit ses actions suivant le plan stratégique finalisé en 2017.

Celui-ci a défini 5 axes :

1. Accompagner les éleveurs, dès leur formation puis leur installation, pour un élevage sain et rentable qui leur permette l'accès aux marchés français et européens et à l'exportation.
2. Etre le référent sanitaire professionnel agricole français pour les ruminants et développer l'organisme à vocation sanitaire multi-espèces reconnu par l'État, en relation et complémentarité avec nos partenaires publics et professionnels.
3. Contribuer à l'élaboration des textes règlementaires européens et français afin de :
 - concourir à développer une réglementation adaptée aux besoins ;
 - pouvoir anticiper et informer les éleveurs sur leurs évolutions.
4. Fournir aux éleveurs des outils et un accompagnement pour une gestion préventive et globale de leur élevage, tenant compte des facteurs de risques et des attentes du citoyen consommateur.
5. Faire vivre un réseau fort, organisé et fier des valeurs d'indépendance, de solidarité et de mutualisme qu'il porte.

› Un réseau mobilisé

C'est dans ce cadre que s'est inscrite l'action des équipes de GDS France que ce soit par les élus qui ont été très sollicités et l'équipe d'experts et de scientifiques.

Trois dossiers transversaux ont fortement mobilisé les forces vives de la fédération nationale :

La Loi de Santé Animale européenne qui est dans la phase des textes d'applications. Elle a nécessité à la fois une très grande expertise technique et juridique tant à Bruxelles qu'à Paris, une très bonne coordination politique et stratégique avec les organisations professionnelles agricoles et les filières ainsi que des liens très étroits avec la DGAL.

La Gouvernance sanitaire remise en réflexion à partir du mois d'avril 2018 La (re)construction d'un schéma cohérent, efficace, acceptable tant politiquement que financièrement, a impliqué de très nombreuses heures et temps d'échanges avec nos partenaires des Organisations Professionnelles Agricoles.

Il s'est agi de confronter nos analyses techniques et financières, de proposer, d'amender, de valider, puis de défendre et convaincre pour ce qui va inscrire l'organisation sanitaire des années futures.

L'équipe opérationnelle renforcée.



Nina Chevallier
Communication



Emmanuel Garin
Vétérinaire conseil



Laurent Guerriau
Resp. administratif



Ophélie Pecot
Tec.recherche BVD



Najat Raddi
*Resp scientifique
besnoitose*

De nouvelles arrivées après les départs en 2017 de l'ancienne équipe informatique, communication et direction, et ceux de 2018 : Sébastien Lemaire ingénieur informaticien, Aurore Teillet technicienne recherche et Dorothee Dupuis secrétaire de direction.

Le Contrat d'Objectifs auquel ont contribué de nombreux acteurs du réseau des GDS et FRGDS. Il va s'étaler jusqu'en 2021 pour le décliner en matière opérationnelle, le plan stratégique. Il s'agit là de la concrétisation du travail en réseau qui constitue la méthode de fonctionnement des GDS et des FRGDS de leur fédération nationale. Les décisions sont prises par les représentants des éleveurs via les élus des GDS, sur les avis techniques ou stratégiques des acteurs opérationnels cadres dirigeants et collaborateurs.



Réunion de Bureau.

Ces trois sujets ont fait l'objet d'interventions et précisions à chaque conseil d'administration ou bureau permettant de mandater clairement les élus en charge des dossiers. Ils ont été également au cœur des 2 journées nationales réunissant l'ensemble des GDS et des FRGDS qui se sont tenues à Paris en février et octobre. Elles ont rassemblé la quasi-totalité des forces dirigeantes du réseau de santé animale, au-delà des travaux de l'assemblée générale de Vichy en avril.



Conseil d'Administration.

Mouvements au sein du conseil d'administration de GDS France

Plusieurs administrateurs de GDS France ont passé le relais en 2018

- Louis Blandel relayé par André Riou pour la Bretagne
- Daniel Guerineau (GDS72) relayé par Thierry Fétiqueau (GDS85) pour les Pays de Loire
- Pascal Bienaimé (GDS80) relayé par Valéry Lecerf (GDS62) pour les Hauts de France

Du fait des évolutions statutaires validées par l'AG de 2018 de nouveaux administrateurs ont été nommés par leur région

- Hervé Marie (GDS50) pour la Normandie
- Jean-Claude Coste (GDS49) pour les Pays de Loire
- Jérôme Huet (GDS Réunion) pour les D.O.M.
- Lionel Malfroy (GDS25) pour la Bourgogne-Franche Comté

C'est également le cas des membres de droit

- Dominique Truffaut (FFCB),
 - Guy Lavigne (Groupama)
 - Arnaud Gaillot (Jeunes Agriculteurs)
 - Jacques Poulet (CoopdeFrance)
 - Michel Joly, (CNE)
- Rémy Guillot** (BFC) a pris le relais de Louis Blandel (Bretagne) au sein du bureau

CHIFFRES



› Une présence sur les salons professionnels

En 2018, pour la première fois depuis très longtemps les GDS étaient présents sur le Salon International de l'Agriculture. Invitée par le Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral (SNIVEL) à s'associer à eux pour l'animation de la ferme pédagogique, GDS France a pris « *pignon sur rue* » pendant la semaine de l'agriculture. La rencontre du grand public, en particulier des plus jeunes est un axe de travail qui a pris pour thème « *je suis éleveur je prends soin de mes animaux* ». Une collaboration efficace et bon enfant qui a permis aux acteurs des GDS de disposer d'un lieu de pause et d'animation.

Ce fut surtout un point de visibilité avec des acteurs identifiables, et un lieu de rencontre des acteurs du réseau et des responsables de GDS France avec les acteurs du dossier sanitaire. Il s'agit en premier lieu du Ministre de l'Agriculture avec ses équipes, en particulier le Directeur Général de l'Alimentation et ses services. S'y adjoignent les décideurs politiques, parlementaires, responsables des collectivités territoriales ainsi qu'au cœur du hall4 les fédérations nationales agricoles et professionnelles et leurs leaders. Car le rôle de GDS France est d'être au plus près des décideurs nationaux dans une répartition des rôles de chaque maillon de la chaîne sanitaire. Quant aux éleveurs et aux filières, les responsables et les équipes ont pu les retrouver au sein du Hall 1.

Devant le retour très positif de cette première, l'opération de communication a été renouvelée et amplifiée en 2019 dans un cadre partenarial conforté.

› Le SPACE et le Sommet de l'Élevage

Temps forts de l'automne, GDS France était présent sur ces deux grands salons nationaux, accueillie par les GDS régionaux, le GDS de Bretagne et ceux de la région AURA. En participation avec l'ANSES et les acteurs de la plateforme ESA, plusieurs interventions ont été réalisées par les ex-



SIA 2019

perts et les élus de la fédération nationale, sur le stand de la DRAAF à Rennes et dans l'amphithéâtre du Sommet. Une conférence sur le programme de lutte contre la BVD a été organisée avec l'appui de GDS France. Ce sont surtout des temps et des occasions de très nombreux échanges avec les décideurs professionnels et politiques régionaux et nationaux.



Plateforme E.S.A. au SPACE 2019.



Plan BVD au Sommet de l'Élevage



1

Rapport d'orientation

A- Action Internationale

Au plan européen, l'année 2018 aura été marquée dans le domaine de la santé animale par deux sujets majeurs : d'un côté la détérioration de la situation de l'Union face à la Peste Porcine Africaine et de l'autre, la préparation des textes nécessaires à la mise en œuvre du nouveau cadre réglementaire européen (Loi de Santé Animale (LSA) et Règlement relatif aux Contrôles Officiels). Ces deux dossiers restent fortement d'actualité pour 2019.

L'installation Bruxelloise est effective

Au niveau financier, 2018 aura aussi été l'année de présentation par la Commission du projet de cadre budgétaire pour la période 2021-2027. Dans le contexte budgétaire difficile actuel et aggravé par les conséquences envisagées du BREXIT, la tendance à la baisse des crédits européens prévus pour la santé animale se poursuit. La proposition de la Commission fixe l'enveloppe globale 2021 – 2027 pour les actions concernant la santé animale et végétale à 1,68 milliards d'Euros. Nous avons œuvré auprès des parlementaires européens pour que cette enveloppe soit portée à 2,2 milliards d'euros. Les débats sont loin d'être achevés car ils se poursuivent au sein du Conseil des Ministres. Nous devons également rester mobilisés et force de proposition sur ce dossier difficile et pourtant essentiel car les dépenses financées par la Commission constitueront un incitatif fort pour garantir l'efficacité des actions entreprises contre les maladies des catégories A et B.

L'engagement européen de GDS France a été considérablement renforcé en 2018 avec l'ouverture d'un bureau à Bruxelles en partenariat avec la FESASS. Il s'agit de répondre à la double demande de notre fédération européenne de positionner son Secrétariat Général dans la capitale européenne et de GDS France de disposer d'une plateforme d'information et de proposition. Ce choix s'imposait d'autant plus que les multiples échéances concernant à la fois la LSA et les autres projets réglementaires nécessitaient d'accroître nos capacités de réaction et d'intervention auprès des Institutions européennes. Il s'est opéré en synergie de façon à maîtriser les coûts et assurer une approche « gagnant – gagnant » pour les deux organisations, qui ont désormais « *pignon sur rue* » à deux pas des décideurs européens.

Il est évident que sans ce positionnement et le rapprochement qu'il a induit avec les autres organisations européennes, le crédit de GDS France concernant par exemple la mise en œuvre de la LSA ne serait pas aussi fort. Parallèlement, les gains de temps et d'opérationnalité ont été considérables. Une des priorités pour 2019 concernera l'investissement auprès des services de la Commission et du Parlement européen afin de rechercher des voies de financement de la santé animale complémentaires au travers des fonds européens.

Au-delà des actions déjà évoquées conduites avec/ou au sein de la FESASS, GDS France a poursuivi tout au long de 2018 son investissement au profit de la fédération européenne. Il a ainsi apporté sa contribution à l'ensemble des réflexions engagées par la FESASS pour adapter et mettre à jour son plan stratégique 2019 – 2021. Il a également contribué au travail en cours sur la préparation de journées techniques prévues pour l'automne 2019 et consacrées notamment à la mise en œuvre sur le terrain de la LSA et à la lutte contre le développement des antibiorésistances.



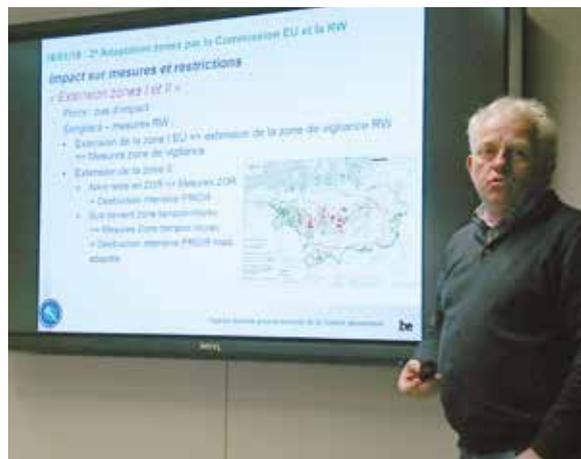
Alain Cantaloube, délégué par GDS France et la FESASS.

Situation sanitaire de l'Union

» Peste Porcine Africaine : la tempête vient de l'Est

Depuis sa première introduction en Géorgie en 2007, la Peste Porcine Africaine se propage au travers du continent européen sur de très grandes distances du fait de l'homme (notamment déplacements de sangliers infectés et/ou de viande contaminée). En effet sans l'intervention du facteur humain, les spécialistes indiquent que la progression naturelle de la PPA serait de l'ordre de 50 km par an. Dans les faits et en dépit des campagnes de sensibilisation et du renforcement des contrôles pratiqués aux frontières de l'Union, la PPA a fait des bonds considérables en 2018.

Le plus important concerne la Belgique située à plus de 1200 km des foyers qui étaient les plus proches de son territoire. Bien évidemment plusieurs hypothèses sont avancées pour expliquer cette progression et une action en justice est engagée qui semble privilégier l'introduction illégale de sangliers en provenance de zone contaminée. Mais en l'absence de jugement, sans publication des éléments d'enquête, il est impossible de se prononcer. Seule certitude, le facteur humain ne peut être que le seul responsable d'une telle contamination opérée sur une si longue distance. Mais en 2018 la Belgique n'est pas le seul État membre à être entré dans le groupe des États contaminés. La Roumanie, la Hongrie et la Bulgarie ont également été contaminées, là aussi le facteur humain étant souvent la principale cause avancée. Les mouvements humains à partir des pays tiers voisins eux-mêmes confrontés à la maladie – Ukraine et Moldavie – sont souvent avancés pour justifier les progressions sur longue distance. Les progressions au niveau local dans ces pays sont expliquées soit par les dé-



Jean-François Heymans, chef des services vétérinaires de Belgique.

placements naturels des sangliers soit par l'absence de réelles mesures de biosécurité dans les petites exploitations de subsistance et lors des chasses.

Au total en 2018, 1 344 foyers de PPA ont été déclarés chez les porcs domestiques de 6 États membres et 5 362 sangliers ont été détecté positifs dans 10 États membres. Face à cette progression l'inquiétude mais aussi la mobilisation des éleveurs européens, de leurs organisations professionnelles et des autorités sont très fortes. Les actions ont été multiples et GDS France ainsi que la FESASS ont été engagés dans ce domaine. C'est ainsi qu'à l'initiative de la FESASS et de la Présidence Bulgare de l'Union, un séminaire spécifique sur le rôle de la faune sauvage s'est tenu à Bruxelles en mars 2018, auquel GDS France a contribué et une délégation de représentants des GDS a participé. Ensuite, et sans oublier les actions conduites directement en France, la



La population de sangliers en France comme en Europe est en forte augmentation.

FESASS et des représentants des GDS ont participé aux diverses réunions de travail organisées par les autorités européennes sur ce sujet. Enfin, le Bureau de GDS France a rencontré en janvier dernier le Dr Jean-François HEYMANS, Chef des Services Vétérinaires Belges, afin d'échanger avec lui sur la situation dans son pays et soutenir la stratégie adoptée.

En effet, dans un contexte de progression généralisée de la maladie, la bonne nouvelle est venue de la République Tchèque qui a réussi à éradiquer la maladie en clôturant la zone qui avait été infectée en 2017 et en réduisant de façon drastique les populations de sangliers dans la zone à risque puis dans la zone infectée. Les autorités vétérinaires belges, hongroises et bulgares ont développé, avec l'appui de l'Union européenne, des stratégies similaires dans les zones où cette approche est possible. GDS France soutient cette stratégie s'associant au développement d'actions de sensibilisation et de formation aux règles de biosécurité tant au sein des exploitations que pour les chasseurs.

En revanche, le point de préoccupation majeure, porte désormais sur la Roumanie où 1 163 foyers ont été déclarés représentant plus

de 86 % des foyers domestiques déclarés dans l'Union. La structuration de l'élevage porcin de ce pays avec des détenteurs à très faibles effectifs complique terriblement la lutte.

Face à cette situation, les autorités vétérinaires des autres États membres encore indemnes ont aussi intensifié leurs actions de surveillance, de sensibilisation des différents intervenants concernés et, pour les plus exposés d'entre eux, entrepris de réduire les populations de sangliers. C'est un appel fort relayé par la FESASS auquel se joint GDS France. Il a été partagé par les autorités de tous les États membres et de l'Union lors de la conférence ministérielle consacrée à la PPA et organisée le 19 décembre dernier par la Commission européenne et la Présidence autrichienne et à laquelle la FESASS avait été conviée.

En 2019, la plus grande vigilance et détermination devront continuer de s'imposer. Nous resterons mobilisés auprès des autorités européennes et des États membres pour promouvoir cette stratégie. Il sera d'autant plus important que l'Europe gère le plus efficacement cette maladie alors que dans le même temps, la situation continue de se dégrader en Asie notamment en Chine et au Vietnam.

La Fièvre Aphteuse

La Fièvre Aphteuse demeure bien présente aux portes de l'Union. Face aux 321 foyers notifiés par la Turquie et aux 84 déclarés par l'Algérie, la politique de coopération avec ces pays demeure une priorité absolue. Le soutien de campagnes de vaccination est impératif. Nous le rappelons régulièrement à la Commission européenne ainsi qu'à la FAO. Le souhait est de renforcer l'efficacité de ces campagnes de vaccination et la Commission européenne est très vigilante sur ce point. Les récents cas déclarés en Tunisie et au Maroc viennent renforcer l'intérêt de cette coopération. En 2018, la FESASS a également apporté dans le cadre du REMESA, à l'initiative de l'administration française (DGAI), le témoignage de l'intérêt de l'organisation collective des éleveurs pour lutter efficacement contre ce type de maladies contagieuses. Les autorités des pays du Maghreb et la FAO se sont montrées très sensibles à cette approche.

REMESA : Réseau Méditerranéen de Santé Animale rassemble les autorités vétérinaires des pays du pourtour méditerranéen élargi (Algérie, Chypre, Egypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Jordanie, Liban, Libye, Malte, Maroc, Mauritanie, Portugal et Tunisie)



» FCO : Le sérotype 3 progresse, l'Allemagne entre dans la tourmente

Une des questions importantes posées par cette maladie porte sur le niveau de surveillance à pratiquer au sein des États membres. Il semble en effet paradoxal que les vecteurs respectent scrupuleusement certaines frontières. La France est certainement l'État membre qui surveille le mieux la FCO du fait des tests pratiqués lors des expéditions vers les autres États membres et pays tiers. Cette question de la surveillance a été portée par GDS France au sein de la conférence organisée par la FESASS et la Présidence Autrichienne en décembre dernier. Cette conférence était consacrée aux maladies vectorielles et aux questions posées par l'exposition croissante de l'élevage européen à ces maladies. Nous avons également souligné à cette occasion l'importance de la reconnaissance de l'outil vaccinal pour les échanges mais aussi la nécessité d'apprendre à vivre avec ce type de maladies lorsque leurs conséquences cliniques sont faibles. En revanche, GDS France a attiré l'attention des autorités sur la nécessité de ne pas baisser la garde face aux sérotypes exotiques de la FCO ainsi que face aux maladies vectorielles graves comme la Dermatose Nodulaire

Contagieuse (DNC). En effet, le succès incontestable rencontré par la lutte contre la DNC coordonnée par la Commission et appuyé par une vaccination massive au cours des trois dernières années, a significativement repoussé les risques. Mais comme le montre l'expérience israélienne, le risque de réintroduction demeure non négligeable une fois la protection vaccinale estompée.

» IAHP : amélioration de la situation

Enfin, la situation européenne face à l'influenza aviaire hautement pathogène s'est significativement améliorée en 2018. 10 États membres ont été confrontés à cette maladie contre 25 en 2017. Le nombre de foyers domestiques est passé de 87 en 2017 à 37 en 2018. Encore plus positif, le nombre de cas recensés dans la faune sauvage est tombé à 81 en 2018 contre 1 144 en 2017. Ici aussi la plus grande vigilance s'impose quant à la présence de la maladie dans la faune sauvage. Parallèlement, l'évolution de 2018 montre que la maladie continue néanmoins de circuler et justifie pleinement l'application rigoureuse des mesures de biosécurité.



» Les autres points de vigilance

Des maladies moins étendues font surface ou progressent en Europe.

En particulier **la Fièvre du Nil Occidental** (West Nile), zoonose qui touche les équins et dont 312 cas ont été déclarés en 2018 (82 en 2017), traduisant une progression géographique vers le Nord : France – Allemagne – Royaume Uni – Autriche et notamment en Hongrie en parallèle de l'Italie.

La Peste des Petits Ruminants : elle sévit en Turquie, proche de nous au Maghreb, et vient

de toucher la Bulgarie au début de l'été 2018. Avec la même rigueur qui a caractérisé leur lutte contre la Dermatose Nodulaire Contagieuse, les services vétérinaires bulgares ont réussi à gérer cet épisode au mieux. Au total la Bulgarie n'aura connu que 7 foyers de cette maladie.

GDS France considère que tous les enseignements doivent être tirés de cette gestion efficace et largement partagée, afin qu'en cas de nouvelle incursion de la maladie dans un autre État membre, les autorités compétentes puissent réagir avec la même efficacité.

États membres	FCO		Fièvre du Nil occidental		Grippe Aviaire Hautement Pathogène**		Peste Porcine Africaine*		Peste des Petits Ruminants		Nécrose Hémopoïétique Infectieuse	Septicémie Hémorragique Virale
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2018	2018
ALLEMAGNE		1		12	79 (557)	2 (3)					3	14
AUTRICHE			1	2	2 (49)							2
BELGIQUE					15 (3)			(161)				11
BULGARIE				1	70 (12)	28		1 (5)		7		
CHYPRE		27			(1)							
CROATIE	3			2	11 (10)							1
DANEMARK					1 (16)	(35)						
ESPAGNE	9	13	12	9	10 (2)							
ESTONIE							3 (637)	(230)				
FINLANDE					(8)	3						
FRANCE	1926	666		17	404 (47)							
GRÈCE	7	18	12	20	6 (8)							
HONGRIE			3	93	26 (59)			(138)				
IRLANDE					(9)	(3)						
ITALIE	2531	118	51	151	83 (13)	3	17 (93)	10 (64)				
LETONNIE							8 (947)	10 (685)				
LITUANIE					(5)		30 (1328)	51 (1443)				
LUXEMBOURG					4							
PAYS BAS					9 (14)							
POLOGNE					43 (63)		81 (741)	109 (2438)				
PORTUGAL	2	7	3	1	(1)							
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE					39 (39)		(202)	(28)				
ROUMANIE				2	46 (87)		2	1163 (170)				
ROYAUME UNI				2	12 (15)	(21)						
SLOVAQUIE					10 (58)	(1)						1
SLOVÉNIE					(44)							
SUÈDE					4 (24)	1 (10)						
Total	4478	850	82	312	874 (1144)	37 (81)	141 (3948)	1344 (5362)	7	9		32

* Le nombre de cas chez les sangliers de la faune sauvage est entre parenthèses

** Dans un souci de lisibilité, les foyers en élevage de volailles et chez les oiseaux captifs ont été rassemblés, le nombre de cas dans l'avifaune est entre parenthèses

Sources : système ADNS de la Commission européenne et États membres

La Loi Européenne de Santé Animale : La mise en œuvre du cadre réglementaire européen

Un dossier titanesque doublé d'une course contre la montre

En 2018, la préparation de la mise en œuvre de la LSA aura été le dossier majeur et prioritaire au plan européen. Il le restera tout au long de 2019. En effet, il s'agit d'un travail titanesque. Vingt-et-un textes d'application sont en cours d'élaboration et pour 9 d'entre eux – les plus importants – la LSA a fixé la date limite de leur adoption au 21 avril 2019. Face à ce calendrier contraint, une véritable course contre la montre s'est engagée. Les services de la Commission ont imposé un rythme de travail très soutenu aux experts des États Membres en les réunissant à Bruxelles une à deux fois par semaine et en demandant leurs commentaires sur des parties de projets de règlements à peine quelques jours après qu'elles aient été rédigées.

Des enjeux majeurs pour l'élevage français et européen

Les enjeux sont pourtant d'importance et auraient mérité de disposer de plus de temps pour mieux évaluer les conséquences des dispositions proposées par la Commission européenne. Pour la France et les éleveurs français, il s'agit de pouvoir préserver et renforcer notre acquis sanitaire ainsi que de garantir notre capacité et notre compétitivité aux échanges y compris en cas de crises sanitaires. Consciente de ces enjeux et de la mobilisation de notre fédération sur ce dossier, la DGAI a sollicité GDS France tout au long de l'année sur chacun des projets de textes et relayé auprès de la Commission nos remarques et propositions. Nous nous sommes donc organisés pour être en mesure d'étudier les projets présentés et répondre dans des délais de quelques jours tout en nous appuyant aussi

souvent que possible sur l'avis des experts de terrain au sein des GDS. Plus largement, nous avons pris l'initiative de réunir et d'animer un groupe technique des organisations professionnelles françaises afin d'élaborer des positions communes sur ces projets et faire gagner ainsi un temps précieux aux services de l'État. Nos contributions ont également été relayées par la FESASS auprès de la Commission.

Les négociations furent rudes au niveau européen car les positions des États membres dépendaient de leur propre situation sanitaire, de leur plus ou moins grande exposition aux risques et de leur situation concernant les échanges. Bien que tous les textes ne soient pas encore finalisés et adoptés (l'échéance d'avril 2019 ne devrait être respectée que pour 3 ou 4 textes, les autres seront adoptés au cours de l'automne) un premier bilan peut être fait.

Une collaboration exemplaire

Dès les premiers jours de janvier, GDS France a pris l'initiative de rassembler les différents acteurs concernés par la LSA au niveau national pour une analyse commune des textes. Une dizaine de rencontres physiques ont ainsi pu se tenir sous l'égide de Stéphane Jeanne, secrétaire général adjoint mandaté par le bureau. Avec quelques 1 200 pages de textes juridiques (en anglais bien sur !) analysés par le groupe* ainsi constitué et managé par Alain Cantaloube, c'est un exemple de synergie positive.

* ont participé : COOP DE FRANCE, ANSP, RACES DE FRANCE, ALLICE, FNSEA, FNB, FNP, FNO, FNC, FNPL, FFCB, FMBV, SDVF, APCA, CFA.

» Nouvelle catégorisation des maladies :

Tout d'abord, avec la mise à jour de la liste des maladies répertoriées au niveau européen et leur catégorisation (cf. encadré ci-après), plusieurs grandes modifications ont été décidées. Ainsi la FCO et la Leucose Bovine Enzootique ont été en quelque sorte « déclassées » et sont désormais catégorisées en C, c'est-à-dire que le choix de mettre en place des programmes d'éradication contre ces maladies est laissé à la seule décision des États Membres. La BVD est entrée dans cette même catégorie C dont il est important de souligner qu'elle donnera lieu à garanties addi-

tionnelles lors des échanges entre États membres de statuts sanitaires différents comme c'est déjà le cas aujourd'hui avec l'IBR qui fait également parti de cette catégorie tout comme la Varroase. Dans le même temps, la Paratuberculose et la Fièvre Q entrent dans la liste des maladies réglementées au niveau européen. Mais elles sont catégorisées simplement en E « *maladies à surveillance obligatoire* » contrairement aux souhaits de certains États Membres qui réclamaient leur catégorisation en C afin de pouvoir faire reconnaître leur statut favorable face à ces deux maladies et obtenir ainsi des garanties additionnelles.

La catégorisation des 49 maladies des animaux terrestres réglementées par l'Union européenne consiste à identifier pour chaque maladie les catégories de mesures qui doivent lui être appliquées. Il y a cinq catégories qui sont fixées par la LSA qui sont répertoriées de A à E comme le montre le schéma ci-dessous. Les maladies catégorisées en A (mesures d'urgence), B (éradication obligatoire au niveau de l'Union) et C (garanties additionnelles) sont toutes assujetties aux mesures D (contrôles aux mouvements) et E (surveillance et notification obligatoire). Cette catégorisation est fixée par le règlement d'exécution (UE) 2018/1882 et sera applicable au 21 avril 2021 en même temps que la LSA. Elle devrait conduire à une modification de la classification française des dangers sanitaires.

LES CINQ CATÉGORIES DE MALADIES RÉGLEMENTÉES AU NIVEAU EUROPÉEN POUR LES ANIMAUX TERRESTRES

A : 14 maladies « exotiques »
à mesures d'urgence
(FA, PPA et PPC, DNC,
PPR, IAHP,...)

B : 3 maladies à
éradication obligatoire
dans l'UE (Brucelloses,
Tuberculose, Rages)

C : 7 maladies à
garanties additionnelles
(FCO, IBR, BVD, Leucose,
Aujeszky, Varroase,...)

D : 44 maladies à mesures de contrôles aux mouvements intra-communautaires (les 24 maladies précédentes (A, B et C) + 20 autres (IAFP, SDRP, Dourine,...))

E : 49 maladies à surveillance et notification européenne obligatoires (les 44 maladies D + 5 autres (Fièvre Q, Paratuberculose, West Nile,...))

» Une négociation très difficile sur les exigences aux mouvements pour le triptyque FCO-IBR-BVD

Au regard des exigences sanitaires aux mouvements, l'ensemble des organisations françaises et la DGAI se sont mobilisées et ont obtenu un assouplissement significatif et plutôt satisfaisant

des dispositions envisagées par la Commission. En effet, la Commission a fait des propositions initiales très restrictives concernant la FCO, l'IBR et la BVD qui auraient gravement mis en cause les capacités exportatrices de l'élevage français. Grâce à notre expertise sur ces dossiers, il a été possible de démontrer que des alternatives techniques sont possibles sans mettre en cause le niveau de garantie demandé. Nous

avons ainsi pu faire évoluer les textes vers une reconnaissance d'équivalence de niveau de garanties plutôt qu'une obligation stricte de moyens, laissant ainsi une plus grande latitude aux États membres pour conduire leurs programmes nationaux d'éradication. Par ailleurs, concernant la FCO, la décision de la Commission de ne plus permettre aux États membres de conclure des accords bilatéraux n'a pas pu être modifiée, mais des dérogations pourront être mises en œuvre entre les États Membres et reviendront, dans les faits, à des dispositions similaires à celles des accords actuellement en vigueur.

Il s'agit là des principales avancées obtenues.

Il y en a bien d'autres mais il y a aussi des points de préoccupation comme la mise en œuvre de nouvelles dispositions relatives à la surveillance et à la biosécurité en élevage qui demeurent pour le moment très vagues. Il va donc falloir rester très vigilants dans les prochains mois. De surcroît, la place prise désormais par les maladies à « *garanties additionnelles* » (catégorie C) implique d'anticiper au niveau national l'échéance du 21 avril 2021. Ici deux priorités s'imposent : faire reconnaître le plus rapidement possible par la Commission notre programme de lutte contre l'IBR et avoir un programme national d'éradication de la BVD opérationnel avant 2020 afin de pouvoir demander sa reconnaissance dès le printemps 2021.



Rencontre du bureau de GDS France avec M^{me} Bucher, Directrice Générale de la Santé à Bruxelles sur BVD et IBR.

» Les contrôles officiels et les médicaments vétérinaires : les deux autres priorités réglementaires

Le cadre réglementaire européen porte également sur d'autres volets importants. Le règlement sur les contrôles officiels et le règlement relatif aux médicaments vétérinaires y occupent une place importante. Ils viennent d'être révisés en profondeur au cours de ces dernières années et nous vous avons présenté dans les rapports des années précédentes les enjeux et notre action.

En 2018 et 2019, notre engagement sur ces deux dossiers reste d'importance. En effet, tout comme pour la LSA, il convient désormais de disposer des actes nécessaires à la mise en œuvre de ces deux règlements. GDS France, aux côtés de la FESASS, et en partenariat avec les autres organisations françaises concernées suivra ici et dans la mesure du possible, la démarche suivie pour la LSA. Il sera par exemple essentiel que nous puissions contribuer efficacement à la définition des dispositions relatives aux exigences d'enregistrement des données relatives à l'utilisation des médicaments en élevage.

FESASS

La FESASS fédère les organisations de santé animale de l'Union européenne et représente 1 million d'éleveurs qui détiennent les 3/4 du cheptel bovin européen et les 2/3 des animaux des espèces porcine, ovine et caprine de l'Union. La FESASS est riche des équipes administratives des organisations membres et peut s'appuyer sur un réseau de plus de 2 000 vétérinaires, ingénieurs et techniciens et de 6 laboratoires de diagnostic investis dans des projets de recherche appliquée. Reconnue par la Commission européenne, la FESASS siège au sein de plusieurs comités consultatifs et de la plateforme européenne de bien-être-animal. Elle est présidée par l'éleveur belge Didier Delmote et animée par Alain Cantaloube.

B - Le contrat d'objectifs est sur les rails.

Bilan d'étape à un an.

En 2018, le contrat d'objectif est entré dans sa phase opérationnelle, avec une forte mobilisation du réseau.

Au total, 38 personnes - 11 administrateurs, 14 directeurs, 13 salariés - ont répondu à l'appel à candidature lancé auprès des GDS et FRGDS en avril 2018, dans l'objectif de constituer les groupes de travail. Ces candidatures ont été motivées, souvent de façon très complète, et s'il est une chose à retenir, c'est que notre réseau dispose de réelles ressources sur le plan des compétences et des qualités humaines.

A partir de ces propositions, et en veillant à respecter un équilibre dans la répartition des compétences, des fonctions et des régions de rattachement des candidats, 5 groupes de travail ont été mis en place :

- GTA Formation/Compétences
- GTB1 Plateforme des GDS
- GTB2 Traçabilité
- GTC Communication
- GTD Organisation/Fonctionnement

Un ou plusieurs salariés de la fédération nationale participent également à chacun des groupes.

Les membres de chacun des groupes se sont réunis à la fédération nationale une première journée au début de l'été afin de faire connaissance et d'établir leur feuille de route. Au moyen de nombreuses propositions et au terme d'échanges nourris, ils ont défini, priorisé, planifié les actions à conduire, et précisé leurs modalités de mise en œuvre. Les différents chantiers identifiés ont ensuite été pris en charge par de petits groupes de 3 à 4 personnes, animés par un salarié de l'équipe nationale sur plusieurs réunions téléphoniques.

Au cours d'une seconde journée organisée à l'automne, chaque groupe a mis en commun et

partagé les résultats de ses différents travaux, et préparé ce qu'il souhaitait présenter au réseau à la journée nationale du 9 octobre 2018.



Le groupe de travail organisation.

» La journée nationale du 9 octobre 2018 : le partage des travaux avec le réseau

Cette journée consacrée au Contrat d'objectif le matin et à la Gouvernance l'après-midi a rassemblé 83 participants du réseau, dont 38 administrateurs, 35 directeurs ou animateurs et 10 salariés, ainsi que 10 salariés de la fédération nationale. Chaque groupe au complet est intervenu directement en présentant à la tribune ses propositions d'actions pour les années à venir. Le résultat de l'évaluation faite auprès des participants montre que ces derniers ont été, dans leur grande majorité, satisfaits ou très satisfaits de ces interventions. Par ailleurs, 100 % des participants ont jugé que cette journée leur a été utile.

Enfin, pour clore cette année très riche en productions et chantiers collectifs, l'ensemble de ces travaux a été traduit dans une vingtaine de fiches action précisant pour chaque action : le pilote et les personnes chargés de la déclinaison de la fiche, les (résultats) attendus, les étapes et incontournables dans la mise en œuvre, l'estimation des moyens nécessaires (humains et financiers), les éventuels appuis nécessaires.

Le Conseil d'administration de GDS France du 12/12/2019, a validé l'ensemble des fiches. Comme cela était prévu lors de l'élaboration du contrat d'objectifs, il s'agit d'améliorer l'adéquation actions/moyens dans notre fonctionnement, en estimant les moyens nécessaires à la conduite de ces projets afin de fournir aux élus du Conseil d'administration et du bureau de GDS France les éléments leur permettant de les arbitrer et de les prioriser lors des discussions budgétaires.

Rendez-vous est pris l'année prochaine pour un nouveau point sur l'avancement des travaux.



le groupe de travail organisation.

LES ACTIONS VALIDÉES DU CONTRAT D'OBJECTIFS 2017/2021

FORMATION/COMPÉTENCES :

- › Former les administrateurs en s'inscrivant dans un parcours qualifiant jalonné de modules thématiques
- › Proposer à tous les éleveurs, dès leur période d'installation, un parcours de compétences, notamment en s'inscrivant dans une approche globale de l'élevage et de sa gestion sanitaire, dans le contexte de son environnement
- › Former les salariés et les éleveurs lors du déploiement d'un plan sanitaire collectif (ex : BVD)
- › Former les salariés à leur arrivée dans un GDS afin de leur faire partager les connaissances et les valeurs du réseau
- › Professionnaliser l'organisme de formation ReseauGDS.com, créer un réseau de formateurs internes.

SI-TRAÇABILITÉ

- › Contribution à la loi de santé animale européenne (LSA)
- › Expertise outils papier (ASDA, étiquette et mention IBR)
- › Gestion des pâtures à distance
- › Système d'informations sanitaires (SISAN) (avec le GT SI-Plateforme)
- › Suivi du projet dématérialisation de l'identification et du statut sanitaire

SI-PLATEFORME DES GDS

- › Mise en œuvre du Système d'information de la BVD
- › Construire les outils de gestion des anomalies de la plateforme

COMMUNICATION :

- › Lancement du site Internet de GDS France
- › Communiquer auprès de nos partenaires par une Newsletter trimestrielle
- › Informer au sein du réseau via la lettre d'info @ctuGDS
- › Améliorer et valoriser les sites SharePoint d'Office365

ORGANISATION/ FONCTIONNEMENT :

- renforcer le lien et améliorer les échanges entre les différents maillons du réseau, conforter le rôle des régions et les synergies régionales**
- › Définition de règles de fonctionnement et réflexion sur le périmètre des commissions nationales
 - › Organisation de rencontres des Présidents et Directeurs/Animateurs des 13 régions.

C - La gouvernance sanitaire évolue.

Alors qu'un rapport remet en cause partiellement l'organisation issue des États Généraux du sanitaire, GDS France présente des propositions sérieuses et argumentées basées sur l'implication commune de tous les acteurs et la cohérence des actions

› La publication du rapport du CGAAER : point de départ des travaux

Le rapport du CGAAER intitulé « De l'organisation à la gouvernance en santé animale et végétale - Évaluation du dispositif sanitaire français » a été publié début 2018. L'objectif des travaux sur la gouvernance sanitaire qui ont suivi la publication de ce rapport est d'améliorer le fonctionnement du sanitaire. Il s'agit de clarifier le rôle des acteurs impliqués, leurs responsabilités, périmètres et missions respectives (notamment entre les Pouvoirs publics et les professionnels) ainsi que leurs interactions.

Le processus qui s'en est suivi a été jalonné de nombreuses étapes et contacts. Au cœur des échanges : les pouvoirs publics via la DGAI et les organisations professionnelles agricoles (OPA) nationales. C'est un travail de très longue haleine, particulièrement intense qui s'est conduit depuis avril 2018 sous l'égide et le contrôle du bureau de GDS France qui a piloté le dossier. Il a été régulièrement rendu compte au Conseil d'administration tout au long de l'année pour validation des propositions. Le Réseau a été informé directement par mail et au cours de la journée nationale du 9 octobre. De nombreuses propositions et contributions argumentées ont été portées à l'État, aux OPA et au CNOPSAV.

› La chronologie

Une première séance plénière du Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CNOPSAV) a été consacrée le 25 avril 2018 à la gouvernance sanitaire. Cette réunion a permis de valider la méthode de travail. La DGAI a ainsi proposé un document qui a servi de base d'échange lors de deux réunions d'un groupe de travail du CNOPSAV en juin et juillet. Le CNOPSAV du 19 septembre a entériné un certain nombre de consensus sur des points relatifs aux Orga-

nismes à vocation sanitaire (OVS) régionaux multi-espèces, à la place des Associations sanitaires régionales (ASR) en matière de politique sanitaire professionnelle, au périmètre géographique, responsabilités et missions de réseau sanitaire. Sur ce dernier sujet il restait un point majeur à discuter : la possibilité ou non de structurer un ou des réseaux sanitaires.

La DGAI a diffusé fin décembre les projets de textes législatifs destinés notamment à traduire les orientations de la gouvernance sanitaire. Un second CNOPSAV plénier s'est tenu le 9 janvier 2019. A ce stade, nombre des propositions de textes législatifs diffusées fin 2018 par l'État sont en contradiction avec des orientations majeures qui s'étaient dégagées à la fin de l'été. De plus, ces propositions dans leur ensemble ne permettraient pas d'atteindre l'objectif fixé.

› L'obtention d'un quasi consensus au sein de la profession

Les échanges quasi permanents avec les représentants des OPA nationales, syndicales, consulaires, techniques ont permis de construire un projet cohérent partagé par une grande partie des organisations professionnelles autour de plusieurs axes :

- Des instances professionnelles régionales (ASR) et nationales (fédération nationale des ASR) reconnues pour fixer les actions sanitaires financées et gérées par les professionnels en parallèle des instances dépendant de l'État (CROPSAV et CNOPSAV) décidant des actions sanitaires publiques réglementées ;
- Des acteurs sanitaires reconnus pour la mise en œuvre des politiques sanitaires : OVS régionaux uniques par domaine, et Réseau Sanitaire National Unique.

En terme de fonctionnement, les OVS et leurs

Le projet d'un réseau sanitaire unique multi-espèces est sur la table.



féderations animent et coordonnent, et tous les acteurs professionnels se retrouvent dans une gouvernance partagée où chacun assure, en autonomie, ses décisions et ses plans d'action.

» Une traduction législative et réglementaire en décalage ?

Pour ce qui est des OVS, l'orientation très claire prise par le Directeur général pour des OVS multi-espèces régionaux n'est pas traduite dans la loi. Il n'y a pas de reconnaissance de fédérations nationales d'OVS et d'OWT qui sont pourtant indispensables pour assurer le lien entre la DGAL et les OVS et OWT régionaux dans leur domaine respectif. L'accès aux données utiles aux OVS pour accomplir leurs missions n'est pas juridiquement sécurisé. De même, les moyens de permettre aux OVS de recouvrer le paiement des frais non couverts par l'État inhérents à l'exercice des missions déléguées ne sont pas juridiquement définis.

Les ASR ne sont plus fixées par la loi alors qu'elles constituent les outils des choix professionnels pour les dangers sanitaires de seconde et troisième catégorie. Ces choix ne sauraient être faits dans le cadre des Conseils régionaux d'orientation de la politique sanitaire animale

et végétale (Cropsav) pilotés par l'État qui ont en charge les dangers sanitaires de première catégorie. De plus les ASR sont les chevilles ouvrières clés qui permettront de faire monter les besoins et propositions des régions en matière de programmes collectifs volontaires (PCV) dans le cadre d'une politique sanitaire nationale cohérente. A cet égard la reconnaissance d'une fédération nationale des ASR est indispensable pour que les régions réunies puissent, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés, fixer le cap d'une politique sanitaire professionnelle harmonieuse.

Les réseaux sanitaires, tels que définis dans les projets de textes, peuvent être reconnus à de multiples échelons infranationaux. Ceci porte en germe la balkanisation de la politique sanitaire qui posera d'énormes problèmes en termes de circulation des animaux au sein du territoire national, de garanties aux échanges et à l'exportation. Sans parler d'une organisation sanitaire avec de moins en moins de lien entre les territoires ce qui est pourtant vital en cas de crise sanitaire. De plus, dans les projets de textes le champ des dangers sanitaires réglementés n'est pas ouvert à l'action d'un réseau sanitaire, ce qui prive la politique publique de l'appui d'un réseau en matière de prévention, surveillance et lutte.

Enfin, reste la question de réseaux sanitaires multiples ou d'un réseau sanitaire unique

rassemblant des collèges autonomes pour une ou plusieurs espèces et les syndicats représentatifs. Avec la FNSEA, l'APCA et FREDON France, GDS France a porté au CNOPSAV du 9 janvier un proposition de réseau sanitaire unique. Il s'agit d'éviter l'émiettement en de multiples réseaux sanitaires par espèce, voire type de production et un émiettement à l'échelon géographique infranational. Par ailleurs un tel réseau permettra de favoriser une approche transversale de l'action sanitaire.

Pour avoir un dispositif rassemblé et compact il apparait qu'une seule structure peut porter à la fois la fédération nationale des ASR et le réseau sanitaire unique dans deux sections ad hoc. Il serait logique que cette structure soit portée par l'Association française sanitaire et environnementale rénovée sur des bases comparables aux ASR.

À l'issue du CNOPSAV du 9 janvier, la DGAI a pris acte des positions portées par la FNSEA, l'APCA, FREDON France et GDS France. Elle a indiqué que de nouveaux échanges auraient lieu

au sein d'un groupe de travail. La FNSEA a pris l'initiative de réunir l'ensemble des parties prenantes professionnelles pour un échange approfondi dans le cadre duquel GDS France apporte une contribution très forte. Il s'agit par là pour le réseau des GDS de contribuer à bâtir une organisation sanitaire cohérente, efficace dans laquelle l'ensemble des acteurs concernés apportent leur compétence de façon articulée et cohérente dans le respect des missions et responsabilités de chacun.

Les textes législatifs et réglementaires vont impacter l'organisation d'une action sanitaire pour de nombreuses années. Les GDS, via leur fédération GDS France, et par leur implication régionale et locale, font preuve à la fois de leur capacité à agir efficacement ce qui n'est plus à démontrer, et de leur volonté de travailler avec l'ensemble des acteurs. Il est primordial que les textes législatifs et réglementaires viennent conforter un projet sanitaire cohérent, permettant de la transversalité entre organisations professionnelles, entre dossiers et entre régions Il en va de l'avenir des éleveurs et de l'ensemble des acteurs de la filière de l'élevage français.



Notre projet : des OVS, des ASR et des réseaux sanitaires où chaque espèce et chaque acteur a sa place et sa légitimité.

D - Les Plateformes d'épidémiosurveillance

Fort du succès de la Plateforme d'Epidémiosurveillance en Santé Animale devenue incontournable dans la surveillance des dangers sanitaires prioritaires, ce modèle d'organisation s'étend à la sécurité sanitaire des aliments et à la santé végétale avec de nouveaux acteurs.

Les dispositions générales relatives à la surveillance épidémiologique dans les domaines de la santé des végétaux, des animaux et de la sécurité sanitaire des aliments ont été précisées par l'Ordonnance n°2015-1242 du 7 octobre 2015, relative à l'organisation de la surveillance en matière de santé animale, de santé végétale et d'alimentation. Cette ordonnance prévoit notamment que les plateformes d'épidémiosurveillance apportent un appui méthodologique et opérationnel aux gestionnaires des risques (publics et privés) pour « *la conception, le déploiement, l'animation, la valorisation et l'évaluation des dispositifs de surveillance* ».

› Renforcement et sécurisation de la Plateforme ESA

Une convention cadre d'une durée de 10 ans

qui renforce et sécurise la Plateforme ESA a été signée le 20 juin 2018 par le Directeur Général de l'Alimentation avec les neuf autres membres, dont GDS France.

Cette convention marque un nouveau départ pour cette Plateforme, mise en place en octobre 2011, et qui a fait la preuve depuis, de son utilité et de son efficacité.

L'Inra devient par cette nouvelle convention-cadre le dixième membre de la Plateforme ESA, qui comptait déjà la DGAI, l'Anses, GDS France, Coop de France, le Cirad, l'ONCFS, la FNC, la SNGTV et l'Adilva. L'Inra apportera un appui scientifique transversal aux différentes thématiques sanitaires de la Plateforme et contribuera au développement de son référentiel méthodologique. Cet appui scientifique viendra conforter celui déjà apporté par les autres organismes scientifiques.



Signature de la Convention cadre

La nouvelle convention-cadre a été signée pour une durée de dix ans, permettant d'envisager le développement sur le moyen terme. La Plateforme ESA est un outil concret et opérationnel remarquable. Le réseau des GDS contribue largement à le faire vivre avec l'ensemble des acteurs qui s'y investissent. Aujourd'hui, plus de vingt thématiques sanitaires font l'objet d'une action en matière de surveillance dans le cadre de la Plateforme ESA, couvrant les principaux dangers sanitaires dans de nombreuses filières de production. Les nouvelles ressources humaines mobilisées pour la Plateforme ESA devraient permettre de renforcer son investissement dans des thématiques sanitaires majeures (par ex. tuberculose bovine), de conforter les nouveaux dispositifs de surveillance (par ex. Omar) et d'augmenter son périmètre d'activité.

La Plateforme ESA a un certain nombre de points forts qui ont fait sa réussite :

- Une gouvernance partagée avec un nombre limité de membres
- Un réel partenariat public/privé
- Une structure souple à caractère opérationnel
- La définition de priorités
- Une structure ouverte impliquant l'ensemble des acteurs concernés
- Des travaux conduits avec pragmatisme et rigueur

Il nous faudra veiller avec l'ensemble des membres à ce que ces fondements soient maintenus et renforcés.

» Création de la plateforme de surveillance sanitaire de la chaîne alimentaire (Plateforme SCA)

La plateforme de surveillance sanitaire de la chaîne alimentaire (SCA) a été lancée fin juillet 2018. Elle s'inscrit dans la continuité de l'accord

conclu entre le ministère de l'Agriculture, l'Inra et l'Anses le 2 mars 2018, à l'occasion du Salon de l'agriculture, qui visait à renforcer la surveillance sanitaire dans les domaines de la santé des végétaux, des animaux et de la sécurité sanitaire des aliments.

Un programme de travail prioritaire a d'ores et déjà été défini pour la plateforme SCA. Il concernera la surveillance de certains dangers microbiologiques (salmonelles et *Campylobacter*) et chimiques dans un objectif de prévention des crises et de protection du consommateur.

L'un des premiers groupes de travail mis en place dans le cadre de la Plateforme SCA est le projet ONDES (Optimisation nationale des dispositifs d'épidémiologie des Salmonella), mis en place par convention pour une durée de 18 mois. Il a pour objectif général de promouvoir la mise en place d'une démarche préventive par l'optimisation des dispositifs de surveillance des salmonelles, dans un cadre de surveillance intégrée de la chaîne alimentaire (approche « *One Health* »). GDS France participe à ce projet depuis l'automne 2018.

» Résultats OSCAR 2018 en élevages caprins

L'Observatoire et Suivi des Causes d'Avortements chez les Ruminants (Oscar) est un dispositif qui vise à recueillir et valoriser les résultats de diagnostics différentiels des avortements entrepris selon une démarche nationale harmonisée. Sa finalité est d'améliorer les connaissances des causes infectieuses des avortements, pour orienter au mieux la prévention et la lutte contre celles-ci.

Ce projet, animé par GDS France, s'inscrit dans le cadre de la Plateforme nationale d'épidémiologie en santé animale (Plateforme ESA www.plateforme-esa.fr).

Dans le cadre de ce dispositif, au cours de l'année 2018, les résultats de 96 séries abortives

GDS FRANCE PRÉSENT À CAPR'INOV 2018

Capr'Inov, le Salon International Caprin s'est tenu à Niort les 28 et 29 novembre dernier. L'occasion pour GDS France de présenter la plaquette d'information à destination des éleveurs pouvant accueillir du public sur leur exploitation. Cette présentation a permis de fournir des conseils pour l'organisation pratique des visites du public, notamment en termes d'informations à communiquer aux visiteurs et de mesures sanitaires à mettre en place pour prévenir les zoonoses transmissibles dans le cadre des dispositifs d'accueil de public à la ferme.

concernant des élevages caprins répartis dans 13 départements ont pu être analysées après saisie des résultats par les GDS sur la Plateforme Sanitaire des GDS.

Parmi l'ensemble des séries abortives investiguées, la proportion de dossiers « élucidés » (imputabilité « possible » ou « forte » pour au moins 1 agent pathogène) atteint 44,8 %, avec une forte variabilité selon les départements (écart-type de 39,1 %).

Parmi les maladies recherchées systématiquement, la fièvre Q est la cause infectieuse la plus fréquemment retrouvée (implication dans 24,0 % des séries abortives investiguées, n= 23/96).

Parmi les dossiers élucidés, l'implication concomitante d'au moins deux agents infectieux (imputabilité « forte » ou « possible » pour au moins deux agents infectieux) atteint 11,6 %.



Et si j'accueille du public dans mon élevage ?

Une surveillance de l'évolution de l'excrétion est nécessaire pour reprendre l'activité d'accueil (attendre au minimum la fin des mises bas, en lien avec votre vétérinaire et votre GDS, suite à la réalisation de prélèvements).

Les visiteurs occasionnels, au même titre que les éleveurs et les intervenants réguliers de l'exploitation, peuvent être infectés au contact des animaux ou d'un environnement contaminé. Il est donc important de mettre en place, indépendamment de toute suspicion de fièvre Q, un **ensemble de mesures de prévention**.

Pour la fièvre Q, comme pour d'autres maladies zoonotiques, la période des mises bas constitue une période à risque d'excrétion accru y compris en l'absence d'avortements. Afin de prévenir le risque de transmission de ces maladies aux visiteurs, il est recommandé d'appliquer **les bonnes pratiques de gestion des mises bas** :

- Eviter les visites pendant les périodes de mises bas, si cela n'est pas possible (mises bas étalées toute l'année), isoler les femelles qui mettent bas dans un local spécifique, interdit d'accès aux visiteurs;
- Détruire les délivrances (disposer d'un bac d'équarrissage).

Plus spécifiquement, à titre préventif vis-à-vis de la fièvre Q, **la vaccination est fortement recommandée**. Le protocole vaccinal précis est à définir avec votre vétérinaire.

Cas particulier des élevages accueillant du public dans lesquels un épisode de fièvre Q clinique est mis en évidence :

Des mesures d'urgence doivent être mises en place. Elles incluent :

- L'arrêt des activités d'accueil du public (dès la phase de suspicion),
- La mise en place d'une vaccination sur le cheptel,
- Une gestion appropriée des effluents.

Selon le contexte, d'autres mesures peuvent être mises en place (nettoyage/désinfection...).

EN SAVOIR PLUS

POUR LES ÉLEVAGES OVINS ET CAPRINS :
http://dsfs.fr/no_casche/recherche/publication/diseas/recommande/la-fièvre-q-chev-les-petits-ruminants.html

POUR LES ÉLEVAGES BOVINS :
http://dsfs.fr/no_casche/recherche/publication/diseas/recommande/la-fièvre-q-chev-les-bovins.html

FICHE D'INFORMATIONS SUR LES PRECAUTIONS SANITAIRES À METTRE EN PLACE LORS D'ACCUEIL DU PUBLIC À LA FERME
<http://dsfs.fr/ressou-et-partenaire/infos-maladie/bacteriologie/une-serie-dis-ge-normants/publication/diseas/recommande/accueil-du-public-a-la-ferme-precautions-sanitaires-pour-eviter-la-transmission-de-zoonoses.html>

CONTACTS

Plaquette élaborée avec le concours de :



FIEVRE Q
Mieux la connaître

Une maladie bactérienne affectant l'ensemble des espèces de ruminants mais également l'Homme (zoonose)



OMAA

Trois thématiques « Abeilles » sont retenues dans le cadre de la Plateforme ESA : la surveillance de *Varroa destructor*, celle d'*Aethina tumida* et l'Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements chez l'Abeille domestique (OMAA). Cet observatoire vise à collecter via un dispositif normalement mis en œuvre par les OVS et/ou les OVVT, les cas de mortalités ou d'affaiblissements des abeilles. Deux régions pilotes (la Bretagne et les Pays de Loire) testent le dispositif depuis fin 2017.



Sur ce dossier, GDS France, avec l'appui de notre expert apicole de la région Centre, participe aux travaux co-animés par la DGAI et l'ITSAP (Institut de l'abeille). Les compétences au sein des FRGDS en matière sanitaire apicole sont reconnues par les professionnels. Il est essentiel que ce dispositif puisse intégrer, dans les faits, les OVS et les OVVT, aujourd'hui seuls acteurs mobilisés aux côtés de l'État. Il s'agit d'une position partagée notamment par la FNSEA.



GDS
France

LES GROUPEMENTS
DE DÉFENSE SANITAIRE



2

Rapport d'activités

2

Rapport d'activités

A - Activités transversales de la fédération : les contingences qui vont dessiner l'élevage et nos métiers de demain

Bien-être Animal

» Les cellules départementales opérationnelles de prévention de la maltraitance animale

Dans le cadre de la stratégie nationale 2016-2020 pour le bien-être animal, la note de service de la Direction Générale de l'Alimentation (DGAI) du 12/09/2017 prévoit la généralisation des cellules opérationnelles de prévention et de lutte contre la maltraitance animale dans tous les départements d'ici septembre 2018.

L'objectif de ces cellules est de détecter de manière précoce les éleveurs en difficulté (économique, sanitaire, technique, sociale...) pouvant avoir un impact sur le devenir des animaux et d'intervenir suffisamment en amont pour trouver une solution favorable à l'éleveur et à ses animaux.

Ces cellules sont constituées de deux volets. Un volet dit « préventif » qui vise à détecter précocement les éleveurs en difficultés et à les accompagner avant d'observer une situation avérée de maltraitance animale. Ce volet est piloté par une OPA (GDS et/ou Chambre/EDE). La DD(CS)PP est informée des travaux pour une meilleure prise en charge éventuelle dans le cadre du volet « urgence ». Ce dernier est piloté par la DD(CS)PP et vise à intervenir rapidement en cas de situation de maltraitance animale avérée pour trouver des solutions favorables aux animaux et aux éleveurs.

Afin d'aider les cellules à formaliser leur organisation, à définir clairement les rôles de chacun et les conditions à respecter en matière d'échanges de données, GDS France et l'APCA ont travaillé sur un modèle de Charte Nationale transmis aux GDS et aux Chambres d'agriculture en avril 2018.

» Un premier bilan

De l'enquête réalisée par la DGAL en juillet 2018, il ressort que :

- **le volet préventif était mis en place dans 31 départements soit le tiers des cellules.** Parmi celles-ci, 14 sont pilotées par le GDS pour le volet préventif et 3 sont co-pilotées par la chambre/EDE- GDS- ;
- **le volet urgence est quant à lui déployé dans plus de deux tiers des départements.**

Suite à cette enquête, GDS France et l'APCA ont pris contact avec les départements dont la cellule n'était pas présentée comme fonctionnelle au moment de l'enquête. Bon nombre de cellules étaient en cours de mise en place. Pour les autres, aucune OPA n'a manifesté d'opposition leur mise en place des cellules. Les principaux facteurs identifiés pour expliquer le retard de mise en place des cellules sont : l'absence de moyens financiers attribués à cette démarche, la multiplication des dossiers, leur priorisation et le besoin de concertation entre OPA et DD(CS)PP pour trouver l'organisation la plus pertinente et adaptée.



Au vu de ces résultats, les membres du CNOPSAV Expert Bien-être animal se sont accordés sur un nouvel objectif : faire en sorte que l'ensemble des cellules soient mises en place d'ici fin 2019. Pour l'atteindre et favoriser l'implication de l'ensemble des acteurs, des échanges ont été initiés et se poursuivront en 2019 avec la MSA et avec les Associations de Protection Animale (APA) au niveau national. Une réflexion est en cours avec la DGAL afin de sécuriser les échanges de données personnelles dans ces cellules.

› Deux projets de recherche engagés pour les espèces caprine et bovine

Ces projets sont conduits dans le cadre d'un partenariat avec l'Anses.

Le premier projet porté par l'INRA, l'ANSES et l'IDEL, vise à identifier et tester des indicateurs pour évaluer le bien-être animal des caprins. Il s'agit d'objectiver le bien-être de pratiques connues pour améliorer le bien-être des caprins et mesurer l'impact sur la santé, les performances des chèvres et l'utilisation des antibiotiques. Dans ce projet, les GDS apportent leur expertise en matière de Bien Être Animal, de santé et de biosécurité dans les élevages.

Un second projet, porté par GDS France, avec l'appui scientifique de l'Anses, et l'appui financier de l'APCA et de la DGAL vise à développer un outil permettant d'identifier précocement des élevages bovins dérivant vers des situations de maltraitance animale. Il s'appuie notamment sur les données recueillies dans le cadre de la plateforme d'épidémiosurveillance grâce au programme Omar. Une ingénieure Bio statisticienne interviendra à partir du mois de mai 2019 pour mener à bien ce projet, dans lequel les GDS seront invités à participer aux travaux de recherche.



Feuille de route vétérinaire, comment maintenir le maillage rural

Fait sociétal d'exigence d'une qualité de vie meilleure, de moins en moins de vétérinaires s'installent en zone rurale, et ceux qui prennent leur retraite ne sont pas toujours remplacés. Les situations sont critiques dans un nombre grandissant de communes, dans lesquelles les éleveurs n'ont plus de vétérinaire et où le mandat sanitaire est à l'abandon ! D'autre part, le besoin d'appui des éleveurs a évolué compte tenu de leur niveau de formation et de la taille des exploitations.

Ce constat, établi par la profession vétérinaire, a poussé le Ministre, en 2016, à demander une feuille de route.

Les questions de fond qui se posent, pour définir le service vétérinaire rural de demain, sont multiples, parmi lesquelles :

- quel modèle économique, pour les vétérinaires mais aussi pour les éleveurs ?
- quels sont les acteurs autorisés à rendre ce service aux éleveurs ?

Les questions subsidiaires mais majeures débattues dans ce cadre en 2018, ont porté notamment sur l'accès aux données sanitaires, la visite sanitaire, l'habilitation, le mandatement, etc.

› La contractualisation, mais pas que...

Pour GDS France, le partenariat entre l'éleveur

et le vétérinaire est une nécessité. Les modalités doivent évoluer, dans l'objectif de l'excellence sanitaire, condition indispensable à la réussite économique, sociétale et humaine des éleveurs français. Le modèle d'après-guerre devra nécessairement bouger, que ce soit dans la relation éleveur-vétérinaire ou dans celui de l'exercice de la profession.

C'est dans ce cadre qu'une réflexion est en cours sur la contractualisation, individuelle ou collective, entre éleveur(s) et vétérinaire. Elle pourra s'appuyer sur des objectifs économiques en lisant les charges sanitaires, des objectifs techniques privilégiant la prévention via une prestation du vétérinaire, et des objectifs sociaux et territoriaux de maintien du maillage par une relation de confiance et une organisation du travail plus efficace pour le vétérinaire.

Pour GDS France, la réflexion sur l'exercice n'est pas tabou. Si la loi ne l'autorise pas actuellement, il conviendra néanmoins d'aborder comment les compétences vétérinaires présentes au sein des GDS, mais également au sein d'autres organisations d'élevage, peuvent pallier au manque de vétérinaires dans certaines zones rurales. Quelques exemples récents montrent que cette approche, si elle bouscule une mécanique bien

rodée, n'est pas dénuée de cohérence, pour assurer le maintien de l'élevage dans certaines zones du territoire où il est particulièrement pertinent économiquement et socialement.

Fin 2018, GDS France a participé au cadrage d'une mission du CGAAER visant à capitaliser les retours d'expériences d'installation et de maintien d'exercice vétérinaire que ce soit sur les territoires ou dans plusieurs pays européens. Les conclusions de cette mission seront d'intérêt pour alimenter les discussions en cours.



© SNVEL

ICA Bovine : Les évolutions : motifs et format

Dans le « **paquet hygiène** », des grands principes sont fixés afin de favoriser l'approche intégrée « **de la fourche à la fourchette** » et la responsabilité première des éleveurs. Pour maîtriser la qualité sanitaire des produits animaux mis sur le marché par les abattoirs, le paquet hygiène prévoit la circulation d'informations sur la chaîne alimentaire (ICA).

» La modification du format du recto des ASDA et la prévention sur les traitements médicamenteux

Le support de la transmission des ICA bovins est l'ASDA (modèles vert, jaune et rouge). Dans le cadre des informations relatives au délai d'attente viande, les bovins ayant subi un traitement médicamenteux n'ont vocation à circuler que de détenteur à détenteur. Un bovin qui a reçu un

traitement médicamenteux, dont le délai d'attente n'est pas écoulé, ne doit pas être présenté à l'abattoir. Ainsi, la phrase « je m'engage à ne pas envoyer, à l'abattoir, cet animal s'il est sous délai d'attente de traitement médicamenteux » a été ajoutée au recto des ASDA au-dessus de l'espace de signature de l'éleveur afin de continuer à le sensibiliser sur ce sujet. En conséquence, le format du recto de l'ASDA verte a été modifié selon la figure 1 présente ci-dessous.

Figure 1 : Modification du format du recto de l'ASDA verte en 2018.

› **L'évolution de la liste des motifs d'ICA au verso des ASDA**

À partir du 1^{er} juillet 2018, la liste des motifs d'ICA bovines présente au verso des ASDA est passée de 6 à 5 motifs (ex : ASDA verte de la figure 2 ci-dessous) avec :

› **La suppression de deux motifs :**

- Botulisme : Lot d'animaux où un cas de botulisme a été détecté il y a moins de 15 jours.
- Listériose : Troupeau ayant eu, en deux mois, deux cas de listériose clinique, le premier cas ayant été diagnostiqué il y a moins de deux mois.

› **L'ajout d'un motif :**

- Présente un risque avéré et identifié par le détenteur, nécessitant des mesures de gestion.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces évolutions, un panel de GDS a testé les nouveaux modèles d'ASDA, en réalisant des tests d'impression en juin 2018. Les GDS et les acteurs de la filière bovine sensibilisent et forment les éleveurs depuis le second trimestre 2018, afin qu'ils continuent à signaler un motif potentiel selon la nouvelle liste d'informations sur la chaîne alimentaire (ICA).

Figure 2 : Verso de l'ASDA verte en 2018 avec la nouvelle liste des motifs de l'ICA.

Traçabilité

Les mouvements des ruminants en pâture.

Une réflexion sur la gestion des « mouvements de pâtures » a été initiée en 2017 au sein du réseau des GDS. Cela concerne les pâturages d'estives, mais aussi les marais collectifs ou non, et plus généralement les mouvements hors de l'exploitation. De plus, suite aux cas de Brucellose de bouquetins dans le massif du Bargy (Haute-Savoie) et à l'expansion de « l'éco pâturage », la DGAL coordonne une réflexion entre les organisations nationales au sein de laquelle GDS France y porte les positions professionnelles concernant la gestion sanitaire.

» Les principes et attendus du réseau des GDS

Ces mouvements sont saisonniers ou temporaires vers un lieu géographique qui ne détient pas des animaux toute l'année. Ils sont suivis du retour de ces animaux dans leur exploitation d'origine.

L'objectif de la démarche est de définir les modalités de gestion quels que soit les types de pâtures afin d'assurer la traçabilité relative à :

- Identification bovine (détenteur, site d'exploitation, site de pâture, animal, mouvements de l'animal)
- Suivi sanitaire des bovins (prévention, surveillance et lutte)

La particularité de ces modes pastoraux, est qu'ils peuvent concerner les animaux d'un même troupeau, mais aussi de transhumances ou de pâturages collectifs, voire « d'écopâturage » de

troupeaux appartenant à des sociétés ou à des éleveurs. Dans ce dernier cas, un « service de pâture » est assuré pour des collectivités territoriales ou des entreprises.

Pour les GDS, il s'agit d'exiger une traçabilité des mouvements. L'équilibre entre le niveau de traçabilité qui sera demandé d'un côté, et le niveau de risque sanitaire accepté en « temps de paix » de l'autre (surveillance et prévention), doit permettre d'anticiper les conséquences en cas de crise sanitaire (lutte, niveau de risque élevé).

En fait, si la transhumance des bovins est cadrée réglementairement, les autres méthodes de pâture à distance et les mouvements des petits ruminants restent peu maîtrisées.

Les attendus de ce travail sont :

- Établir un état des lieux de la gestion de ces pâtures, afin de connaître les différentes pratiques en France et les règles sanitaires associées.
- Recenser la liste des sites de ces pâtures (dont type 20) par département
- Suivre la mise à jour de cette liste de sites.
- Être force de proposition et amélioration de la gestion de ces mouvements.
- Harmoniser la gestion de ces mouvements et créer une dynamique d'échange dans le réseau des GDS sur cette thématique.

Quels sont ces mouvements ?

La particularité de ces modes d'élevage est que



Les estives concernent l'élevage bovin...

le détenteur ne change pas, au contraire du lieu de détention. Les différentes pratiques de pâtures sont :

Transhumance collective

C'est la seule situation pour laquelle la réglementation est précise. Lieux d'utilisation temporaire et collective d'animaux, elle dispose des références d'identification et d'obligation de notification.

À un site de transhumance correspond un numéro d'exploitation spécifique (type 20) attribué par l'EDE, et l'éleveur a une exigence de notification.

Particularité de la transhumance « progressive »

Dans certaines régions, les animaux transitent par différents lieux géographiques, généralement distants, au cours de la saison généralement estivale : il s'agit de lieux de rassemblement ou de pâturages successifs.

Pâturage à distance :

Il s'agit des animaux emmenés en vue de pâturer à distance de leur lieu habituel de détention sans être mélangés avec des animaux, issus d'un autre troupeau. Il n'y a pas de notion saisonnière, et ces mouvements ne font pas l'objet de notification en BDNI

La mise en pension

Le lieu de pension héberge habituellement des animaux issus de plusieurs élevages. Il y a un mélange d'animaux et un transfert de responsa-

bilité de ces animaux. Ceci est considéré comme un mouvement entre deux élevages à notifier en BDNI, avec changement de détenteur.

Organisation au sein du réseau des GDS

Au sein des GDS, l'action s'articule autour de neuf experts référents des différentes zones de transhumance sur le territoire, et d'un groupe de travail défini dans le cadre du Contrat d'Objectif. Il porte l'avis des GDS au sein de la cellule mise en œuvre par la DGAI et pilotée par l'Idel.

La première étape est la réalisation d'un état des lieux des pratiques durant le dernier trimestre 2018 et le premier trimestre 2019. Basée sur une enquête auprès du réseau des GDS, elle recense l'expérience de gestion de ces types de mouvements et les pratiques régionales.

La seconde phase (premier semestre 2019) est de proposer des solutions pour harmoniser et améliorer la gestion de ces types de mouvements au sein du réseau des GDS.

► **L'objectif fixé est de disposer** dans une base de données (des détenteurs, des exploitations de détention, des sites de pâture, des animaux et des mouvements de bovins/ovins/caprins sur les parcelles collectives et individuelles (estives, hivernes, marais...) et de pouvoir utiliser ces données à des fins sanitaires.

► Un second volet prendra en compte « l'éco-pâturage » et la gestion des animaux itinérants.



2

Rapport d'activités

B LES DOSSIERS SANITAIRES, CŒUR DE MÉTIER

Les délégations de l'État

La gestion des missions déléguées et la démarche d'accréditation sont suivies au niveau national par GDS France qui anime la « Mise en commun de moyens » (MECM), organisation qui implique une collaboration du réseau dans la construction et le suivi de la démarche. A ce titre, le Comité de Suivi de l'Accréditation (COSA), constitué d'élus et de directeurs du réseau, est l'instance de pilotage de la démarche. Les Responsables Qualité, Techniques et les Directeurs Opérationnels sont régulièrement consultés et sollicités pour participer à des réunions de réflexion pour avancer sur des problématiques clés (cf. encadré 1).

L'implication de tous ces acteurs, mais également le travail des opérateurs d'inspection et des services généraux sur le terrain ont permis de confirmer l'accréditation par le COFRAC de l'ensemble des FRGDS continentales en 2018 et du GDS de la Réunion.

Les très bons résultats obtenus ne doivent pas occulter nos objectifs communs et les défis que le réseau des GDS devra relever à court et à moyen terme sur ce dossier.

1. Les évaluations COFRAC 2018

Les évaluations de surveillance 2018 ont été réalisées par un évaluateur qualitatif différent des deux premières années. Le COFRAC a également recruté deux nouveaux évaluateurs techniques. Ces changements ont permis d'apporter un regard nouveau sur notre démarche. Les FRGDS ont pu échanger de manière constructive avec les évaluateurs sur leur fonctionnement, leurs résultats et leurs relations avec les autres ac-

1-LES RENCONTRES EN 2018 SUR CE DOSSIER

- 2 réunions du COSA (respectivement 11 et 12 participants)
- 1 réunion des Directeurs Opérationnels (14 participants)
- 1 réunion des Responsables Qualité (15 participants)
- 1 réunion des Responsables Techniques (22 participants)
- 1 réunion des auditeurs et audités (42 participants)

teurs de la démarche.

Cependant, les évaluations ont été perturbées par les dysfonctionnements rencontrés sur le nouveau système d'information de l'État : Resytaal (cf. page 51)

Ces dysfonctionnements au-delà de la charge de travail supplémentaire très importante pour les équipes, ont remis en cause la fiabilité des données présentes sur Sigal et Resytaal. Les évaluateurs COFRAC ont estimé que ces dysfonctionnements pouvaient impacter la fiabilité des inspections et des rapports d'inspections émis par les FRGDS.

GDS France a réagi fortement par l'envoi d'un courrier à la Direction Générale du COFRAC le 06/11/18 ainsi qu'au directeur général de l'alimentation : les GDS ne peuvent pas être portés responsables de dysfonctionnements rencontrés sur un outil imposé par l'État qu'ils ne contrôlent pas. Suite à ce courrier, les évaluateurs du COFRAC ont compris les contraintes et les difficultés des GDS et ont engagé les GDS à continuer à signaler les anomalies auprès du déléguant.

2 : LES AUDITS INTERNES DE LA MECM

15 auditeurs qualité et 16 auditeurs techniques du réseau sont qualifiés pour réaliser les audits internes. Leurs missions : s'assurer que les FRGDS respectent les exigences de la norme ISO/CEI 17 020 et le cahier des charges national, et identifier des axes d'amélioration pour optimiser l'efficacité de la gestion des missions déléguées. Ces audits sont l'occasion pour les régions d'échanger sur leurs pratiques.

Malgré cette difficulté, les résultats de cette surveillance sont très satisfaisants puisque seuls 3 écarts non critiques ont été relevés par les évaluateurs du COFRAC sur l'ensemble des sites évalués (contre 9 en 2017). De nombreux points forts ont été mis en avant par les évaluateurs parmi lesquels figurent la forte implication et les compétences de tous les intervenants, mais également la pertinence de nos audits internes (cf. encadré 2).

Enfin, ces évaluations ont permis de confirmer le changement du type d'indépendance des FRGDS au profit du type d'indépendance qualifié « A » par le COFRAC, reconnaissance de l'absence d'activités incompatibles avec les missions déléguées par l'État.

2. Les objectifs qualité 2017-2019

GDS France, relayé sur le terrain par les FRGDS, a œuvré pour atteindre les objectifs qualité définis en 2017.

ENJEU 1 : la qualité des données d'entrée

L'un des principaux leviers pour améliorer la qualité et l'efficacité de la surveillance consiste en l'amélioration de la qualité des données d'entrée, et en particulier le remplissage du Document d'Accompagnement des Prélèvements (DAP) et du rapport de tuberculination, documents support de la prophylaxie. Une enquête a été réalisée sur les campagnes 2016/2017 et 2017/2018 pour évaluer le niveau de remplissage de ces documents par les vétérinaires sanitaires. Les résultats de cette enquête sont mitigés : au niveau national, seuls trois indicateurs sur 11 ont évolué de façon favorable entre les deux campagnes, les

autres ont stagné ou se sont dégradés, à l'image du pourcentage de rapports de tuberculination sans date d'injection ou avec une date de lecture incohérente. Au vu de l'important investissement du réseau depuis le début de la démarche, des résultats mitigés de l'enquête et de la nécessité de laisser le temps aux actions correctives de faire leur effet, les actions mises en œuvre au niveau national ont été mises en veille.

ENJEU 2 : La fusion des régions et l'harmonisation des pratiques

Le second enjeu visait à obtenir le transfert d'accréditation pour les régions changeant de périmètre et de favoriser l'harmonisation des pratiques sur les plans financier et technique.

Pour le premier point, le COFRAC a validé en 2018 le transfert d'accréditation sur le périmètre des nouvelles régions administratives pour trois régions fusionnées : Normandie, Hauts de France et Occitanie. En 2019, Nouvelle Aquitaine, Bourgogne Franche Comté, Grand-Est et Auvergne Rhône-Alpes devront également demander et valider le transfert de leur accréditation sur le nouveau périmètre administratif. En juin 2018, une réunion a été organisée GDS France, pour permettre le retour d'expérience, et les échanges de pratiques entre les Responsables Qualité et les Directions Opérationnelles des régions ayant fusionnées ou en cours de fusion.

En matière d'harmonisation des pratiques, l'objectif fixé sur le plan technique, qui visait à définir des règles de gestion claires et harmonisées en matière de prélèvement de bovins récemment entrés dans une exploitation ou prévus à la vente/abattage au passage du vétérinaire, a été atteint.

Enfin, les travaux d'harmonisation sur le plan financier engagés avec les Directeurs Opérationnels ont abouti sur la définition d'une méthode et d'un outil de calcul des missions déléguées et confiées, qui ont été diffusés au réseau en mai 2018. L'objectif est de former les acteurs des fédérations régionales à l'utilisation de cet outil pour que l'ensemble des FRGDS l'utilise.

3. Les défis de demain

En 2019, les FRGDS devront être prêts pour répondre à l'appel à candidature portant reconnaissance OVS pour la période 2020-2024. Cet appel à candidature permettra également de désigner les délégataires des missions déléguées par l'État sur cette même période.

BVD : vers le bout du tunnel ?

Après plusieurs années de travail, le plan d'éradication de la BVD semble devoir se concrétiser officiellement, par la publication d'un Arrêté Ministériel toujours en attente.

Après plusieurs années d'une élaboration qui a fait l'objet d'une mobilisation sans précédent au sein du réseau, pour construire un outil adapté aux différentes régions et troupeaux depuis 2013, le projet d'arrêté ministériel conséquent des décisions du Conseil d'Administration a été déposé en décembre 2017 par GDS France, après avis favorable du CNOPSAV du 12/10/2017.

Suite aux résultats des travaux d'expertise de l'AFSE, et sans modifier l'économie globale du dispositif, GDS France a simplifié les modalités de surveillance sérologique des troupeaux et révisé la gestion des mouvements depuis un cheptel infecté.

Après de nombreuses sollicitations de la DGAI, la saisine de l'ANSES était toujours attendue à la fin de l'année 2018, ainsi que la publication de l'arrêté, alors que le démarrage du programme d'éradication était prévu en septembre 2018. Devant ce qui pouvait apparaître comme de l'inaction de l'administration sur ce dossier, les membres du Conseil d'administration ont signé un courrier à destination du Ministre, pour faire part de la situation française. Non seulement le plan tarde à se mettre en place de manière généralisée (territoires et élevages), mais encore d'autres pays positionnent leur programme d'éradication avec la déclinaison en cours de la loi de santé animale.

Un dossier européen aux conséquences majeures

Avec l'aval de GDS France et de la FESASS, la BVD a en effet été classée par la Commission européenne en maladie à programme d'éradication volontaire par les États, programme pouvant donner lieu à des garanties sanitaires supplémentaires.

Toutefois les propositions initiales de la Commission en matière de qualification des cheptels ou de reconnaissance de programme ne laissent que peu de places aux modalités prévues par le programme de GDS France. Aussi un groupe ad'hoc de toutes les OPA piloté par GDS France

et soutenu par la DGAI a été mis en place pour faire valoir les propositions françaises. Cette année 2019 de publication des textes permettra de savoir si nous avons été entendus.

Ce fut là un vrai combat que de briser la seule méthode proposée par la commission qui hypothéquait gravement l'élevage français. Dans celui-ci, il a fallu être forts, solidaires, persévérants et solliciter jusqu'à la Directrice Générale de la Santé à la commission européenne, pour faire valoir les résultats plutôt que les moyens.

Le module d'échange de données sur les rails

Parallèlement au plan, les principales souches logicielles du réseau réunies dans un groupe de travail sous pilotage de GDS France ont finalisé le cahier des charges informatique pour la gestion des statuts. Il vise à accompagner, via la plateforme sanitaire des GDS, la gestion de la maladie, notamment en permettant l'échange du statut des animaux en matière de BVD. Le cahier des charges est désormais dans les mains du prestataire avec une échéance pour le recettage qui peut être raisonnablement établie au premier semestre 2019. Affaire à suivre.



ÉPISODE FIÈVRE CHARBONNEUSE

Durant l'été 2018, 25 foyers de fièvre charbonneuse (dont 19 élevages bovins, 4 ovins et 2 équins) ont été confirmés dans le département des Hautes-Alpes.

D'après l'enquête épidémiologique menée par l'Anses fin juillet 2018, le seul facteur commun entre les foyers identifiés réside dans les conditions climatiques très favorables à la remontée de spores de *Bacillus anthracis* (la bactérie responsable de la fièvre charbonneuse) et leur ingestion par les animaux : automne 2017 très sec, suivi de fortes précipitations au printemps 2018 puis une sécheresse précédant l'apparition des cas. Cet épisode de fièvre charbonneuse s'inscrit donc dans un schéma classique de réapparition de l'infection. On sait en effet que les bactéries ont une capacité de résistance très forte dans l'environnement.

Au côté du GDS des Hautes Alpes, GDS France s'est fortement mobilisé, dans la gestion de cet

épisode. La vaccination est le mode de prévention le plus efficace, et la principale difficulté a été la disponibilité des vaccins. Lors de foyer, la vaccination des animaux sains permet de stopper l'infection dans un cheptel. Mais...actuellement, aucun vaccin contre le charbon ne dispose d'une autorisation de mise sur le marché en France ! En cas d'urgence, une procédure exceptionnelle d'importation est néanmoins possible. Dans le cas de l'épisode des Hautes-Alpes, elle a été mise en place, mais en plein mois d'août et révélant une faible disponibilité ! La mise en place de la vaccination pour les cheptels des communes touchées a été retardée. Pourtant GDS France avait, à plusieurs reprises, déjà soulevé dans le cadre du Réseau Française pour la Santé Animale (RFSA) la nécessité d'un stock de vaccins suffisant sur le territoire national. Dès le 6 août 2018, une nouvelle demande a été faite officiellement auprès de la DGAL pour que soit optimisée la demande d'importation du vaccin, et que les élevages puissent être vaccinés dans les plus brefs délais.

Tuberculose bovine, renforcement de la surveillance

La situation sanitaire en 2018 pour les cheptels

En 2018, 123 foyers de tuberculose bovine ont été déclarés, soit une augmentation de 30 % par rapport à 2017. Cette augmentation du nombre de foyers est à relier à l'intensification de la surveillance, ainsi qu'à un ensemble de mesures améliorant le taux de déclaration : systématisation de l'IDC - Intra Dermo-tuberculination Comparative-, rétribution de l'IDC à 7 euros via une subvention de l'État, amélioration de l'indemnisation de certains bovins partis en abattage diagnostic. De plus, une convention entre la DGAL et GDS France a permis d'indemniser les veaux orphelins de mère partis en abattage diagnostic, dispositif visant à faciliter le travail de l'éleveur. Pour la campagne de prophylaxie 2017-2018, 29 élevages dans 6 départements ont été concernés par une indemnisation, pour un total de 38 veaux allaitants et 3 veaux laitiers, soit 13 420 euros.

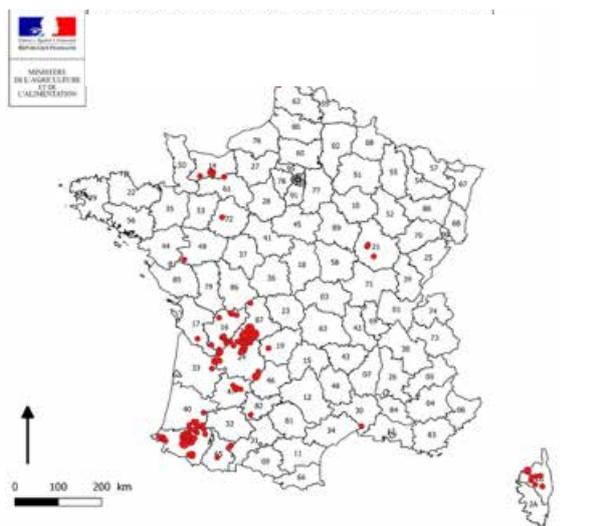
Le taux incidence est de 0,07% et le taux prévalence de 0,115%, avec 202 foyers prévalents. Le seuil de prévalence imposé par l'Union européenne pour conserver le statut officiellement indemne de la France est dépassé. Néanmoins la Commission Européenne maintient le statut de la France, car la Loi de Santé Animale en cours d'application introduit un calcul sur 3 ans de l'incidence cumulée et du seuil à 99,8% de cheptels indemnes.

Si la situation semble être maîtrisée en Côte d'Or, 80 % des foyers déclarés se situent dans le grand Sud-Ouest. Le département des Pyrénées-Atlantiques est désormais soumis à un arrêté préfectoral systématisant l'abattage diagnostic pour tous les bovins ayant des résultats douteux. Cette mesure, qui devra rester limitée dans le temps, permet d'assainir massivement le cheptel départemental avant de revenir à un zonage à risque plus restreint.

La situation sanitaire pour la faune sauvage

(source : Sylvatub)

En matière de tuberculose bovine, la faune sauvage est un facteur important de maintien de la maladie dans l'environnement et doit, de ce fait, être surveillée et gérée au mieux. La superposition des cartes de localisation des foyers sauvages et d'élevage le démontrent.



Carte des 123 foyers de tuberculose bovine déclarés en 2018. Source DGAI.

Des travaux prioritaires sur la biosécurité

Le plan de lutte nationale contre la tuberculose qui s'étale de 2017 à 2022 détermine 4 axes d'action : surveillance, prévention, lutte et pilotage. Au sein de l'axe prévention, le déploiement des mesures de biosécurité en élevage bovin est une priorité. Ces mesures de biosécurité ont pour finalités, de limiter les risques de contamination d'un élevage à partir soit d'autres élevages bovins infectés, soit d'animaux sauvages infectés ou de l'environnement, et de limiter la diffusion de la maladie. Le Ministère et GDS France co-animent un groupe de travail sur les mesures de biosécurité en élevage de bovins notamment vis-à-vis du risque relatif à la tuberculose bovine, afin d'établir :

- Les facteurs de risque à cibler,
- Les différentes zones/types d'élevages à cibler,
- Les mesures à mettre en place dans les élevages, en distinguant les obligations de résultats des obligations de moyens,
- Un guide de bonnes pratiques détaillant les mesures techniques à destination des éleveurs,
- Une méthodologie d'audit,
- Un plan de communication/formation sur ces mesures,

Les taux de prévalence apparente chez le blaireau et le sanglier ne varient pas significativement selon les zones à risque qui sont soumises à une surveillance programmée de la faune sauvage. En moyenne, le taux de prévalence apparente en zone à risque est de 5,4 % pour le blaireau (période 2016-2017) ; il est de 2,7 % pour le sanglier (période 2015-2017).



Niveaux de surveillance sangliers contaminés (3 en rose et 2 jaune) lors de la saison de chasse 2017-2018. Source : Sylvatub.

- Les rôles de l'État, de GDS France et des autres acteurs quant à la mise en place et au suivi de ces mesures,
- Des recommandations sur le nettoyage/désinfection des foyers,
- Des recommandations sur la gestion des terriers.

Plusieurs outils seront élaborés par GDS France :

- Un document type « *guide de bonnes pratiques* » pour expliciter les facteurs de risque et les mesures de biosécurité adéquates associées ainsi que leurs coûts ;
- Un document d'audit pour déterminer quels sont les facteurs de risque d'une exploitation
- Un outil d'auto-audit pour l'éleveur ;
- Un support pour l'émission de recommandations et le suivi de leur application et de leur efficacité.

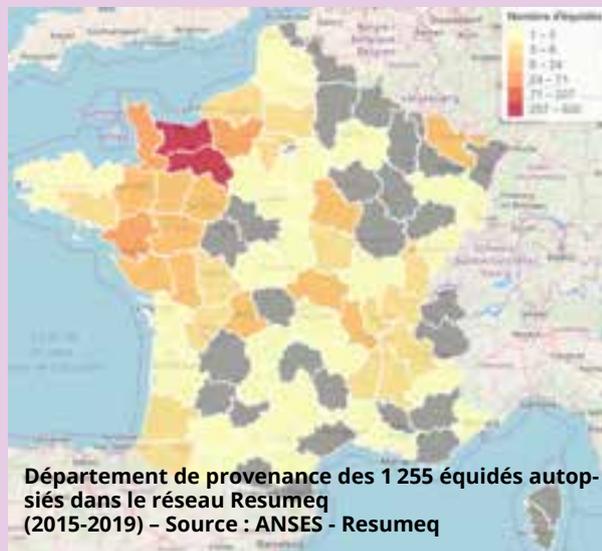
À l'image de la tuberculose, mais aussi de la peste porcine africaine ou de l'influenza aviaire hautement pathogène, la biosécurité est un axe de travail majeur qu'assurent les GDS dans leur rôle de prévention des maladies infectieuses, quelles que soient les espèces.

SURVEILLANCE DES CAUSES DE MORTALITÉS DES ÉQUIDÉS, UN RÉSEAU UNIQUE AU MONDE

RESUMEQ est un réseau national de surveillance des causes de mortalité des équidés qui existe depuis 2015. Il a pour objectif de surveiller les maladies mortelles des équidés en centralisant les données d'autopsie afin de :

- Qualifier les causes de mortalité et suivre leur évolution spatio-temporelle;
- Détecter précocement une maladie exotique ou une émergence mortelle pour les équidés ;
- Contribuer au maintien du statut sanitaire de la France.

La proportion d'équidés passant par l'abattoir étant extrêmement faible, la surveillance des causes de mortalité est d'autant plus intéressante pour ces animaux. La France est le seul pays à avoir un tel dispositif national de surveillance. Depuis 2015, le réseau de collecte et d'autopsie des cadavres d'équidés se développe. Les GDS participent à la collecte, véritable levier pour les autopsies, notamment en Normandie où le réseau est bien développé. Fin 2018,



le réseau comprends 40 acteurs : laboratoires d'analyse, cliniques vétérinaires privées et écoles vétérinaires. La carte ci-dessous présente les départements dont proviennent les 1255 équidés autopsiés.

Les difficultés majeures rencontrées sont les coûts du transport des animaux morts, les coûts liés aux autopsies, mais aussi le temps nécessaire à la saisie des données. Des solutions restent à trouver en matière de mutualisation des moyens logistiques et opérationnels.



FCO

Approvisionnement en vaccins : la transition réussie du marché public au marché privé.

En 2018, la France est réglementée sur l'ensemble de son territoire continental pour les sérotypes 4 et 8. La Corse est, quant à elle, réglementée pour les sérotypes 1, 2, 4, 8 et 16, bien que seul circule actuellement le sérotype 4. En effet, le sérotype 1 n'a pas été mis en évidence dans les échantillons prélevés pour la surveillance programmée en 2018. En revanche, le sérotype 3 circule en Sardaigne. La crainte est qu'il atteigne la Corse, alors qu'il n'existe pas de vaccin contre ce sérotype actuellement. Au printemps 2018, les prévisions estimaient que les stocks de vaccins mis à disposition gracieusement par l'État seraient écoulés à mi-juin pour le BTV8 et fin juin pour le BTV4. Lanceur d'alerte, GDS France s'est alors mobilisée pour que se fasse une transition la plus fluide possible entre le marché public et le marché privé qui va prendre le relais.

Les besoins ont été estimés et partagés avec les laboratoires pharmaceutiques français et espagnols, le SIMV et le SDMV (syndicat de la distribution du médicament vétérinaire). L'ANMV et le SDMV ont été sollicités en amont de la rupture du stock d'État pour que les demandes d'autorisation d'importation du vaccin BTV4 de CZV soient anticipées et que les procédures soient rapides. L'ANMV a proposé que les demandes d'importation soient faites directement par les centrales d'achat pour simplifier le processus.

Pour l'heure, si des craintes se sont exprimées çà et là, les prévisions des laboratoires et des centrales permettent d'être relativement serein, au vu des consommations des différents types de vaccins, que ce soit en élevage bovin ou en élevage ovin.



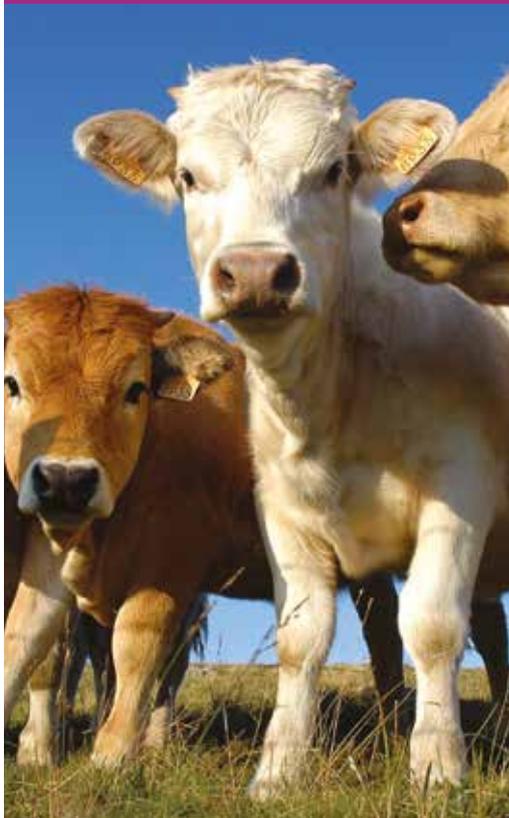
DÉBAT ET ÉCHANGES AU SEIN DE LA FILIÈRE

La gestion de la FCO et ses conséquences en terme de marché ont fait l'objet de débats nourris sur les derniers mois de 2018. En cause la situation des animaux destinés à l'Espagne. En effet l'accord bilatéral franco-espagnol permet l'exportation des veaux via une virologie négative par PCR.. Or, avec la hausse de la prévalence en fin de saison, de nombreux veaux se sont avérés positifs Ceci à entraîné une « grève de l'export » de certains négociants dans une période de très forte affluence sur le marché, mettant les éleveurs dans une situation intenable.

Après plusieurs échanges, GDS France s'est associée aux acteurs de la filière veaux mais également broutards pour informer les éleveurs sur les règles en vigueur et l'intérêt de la vaccination.



SURVEILLANCE



Fin 2018, nous avons été informés par la DGAI de l'abandon de la démarche de surveillance, via le réseau des élevages sentinelles, permettant d'instaurer le protocole de déclaration des zones saisonnièrement indemnes (ZSI).

Cette décision, lourde de conséquences pour les éleveurs et les opérateurs commerciaux, n'a pas fait l'objet d'une réelle discussion préalable, que ce soit dans le cadre de la Plateforme ESA ou en CNOPSAV. Malgré les interpellations de plusieurs familles professionnelles, dont GDS France, cette possibilité n'a pas été rétablie. L'investissement de GDS France dans cette surveillance avait pourtant été important, avec la participation à l'indemnisation des élevages sentinelles via le FMGDS pendant 2 saisons, et les incitations réitérées au réseau des GDS à mettre en œuvre cette surveillance. Il est regrettable que ce dispositif, qui porte ses fruits au bout de 3 années, n'ait pas été reconduit. Il aurait en effet pu permettre à quelques départements d'obtenir un allègement supplémentaire dans le cadre des exportations.

Wohlfahrtia magnifica, trouver des moyens de lutte efficaces

Depuis 2012, les ovins d'une zone couvrant une partie des départements de Charente, Vienne et Haute-Vienne sont touchés par une myiase à *Wohlfahrtia magnifica*.

Les signes cliniques sont : une douleur intense liée à la migration et l'implantation des larves principalement en zone vulvaire et dans l'espace inter digité, anorexie, prurit intense, troubles de la reproduction, boiteries, etc. Les larves, implantées profondément dans les tissus, sont difficiles à extraire et exigent souvent une extraction manuelle à la pince à épiler (mais cette pratique semble remise en cause suite aux dégâts tissulaires qu'elle peut engendrer).

L'impact sur la filière ovine de la zone est catastrophique. Les éleveurs touchés sont désespérés avec une réelle détresse morale du fait de la surcharge de travail liée au traitement des animaux infestés, l'efficacité aléatoire de certains traitements utilisés, les ré-infestations annuelles... certains éleveurs pensent même arrêter leur activité.

Plusieurs insecticides disposent d'une AMM de prévention contre les myiases ovines, mais pour la plupart, la durée de rémanence est courte et les traitements doivent être régulièrement renouvelés. Le dicyclanil est le produit qui présente la plus longue rémanence : 16 semaines selon l'AMM ; par contre, ce produit ne peut être appliqué sur les brebis qu'un mois après la tonte.

Le plan de prévention et de lutte collectif mis en œuvre comprend 2 phases :

➤ **PHASE 1**, de la mise à l'herbe jusqu'à un mois après la tonte (période pendant laquelle on ne peut pas utiliser le dicyclanil) : désinsectisation avec un produit disposant d'une AMM ;

➤ **PHASE 2**, 1 mois après la tonte : traitement préventif à renouveler de façon à couvrir l'ensemble de la période à risque.

Au-delà des traitements insecticides, la conduite du troupeau peut également permettre de limiter l'impact des myiases. Un retrait des éponges de synchronisation évitant les écoulements vaginaux en période à risque et la prévention des maladies podales par une bonne hygiène des pieds devrait limiter le nombre d'animaux atteints et l'intensité des symptômes.

Les Interventions de GDS France

Pour limiter l'expansion de la mouche et venir en aide aux éleveurs, un plan de lutte a été travaillé au premier trimestre 2018, en concertation entre GDS France, les GDS, les vétérinaires et les chambres des trois départements concernés.

Le **Conseil d'Administration du FMGDS** a décidé d'accompagner ce plan de lutte à hauteur de 1 million d'euros sur 3 ans.

D'autre part, un partenariat financier de recherche avec l'Université de Limoges permet d'investiguer d'autres moyens de lutte : le **Conseil d'Administration de GDS France** a décidé d'intervenir via le fond « Études et Recherche » à hauteur de 125 K€ en 2018-2019.

Diagnostic du parasite



Les mycoplasmes caprins et le réseau Vigimyc

GDS France est membre du comité de pilotage du réseau Vigimyc, réseau de surveillance des mycoplasmes des ruminants animé par l'Anses, qui traite majoritairement des prélèvements faits sur des animaux exprimant des signes cliniques avec isolement de mycoplasmes.

En filière caprine, il y a plusieurs espèces de mycoplasmes et une grande diversité des clones. Il existe un portage asymptomatique et les signes cliniques sont variés : mammites, arthrites, kera-to-conjonctivites, pneumonie.

Compte tenu du portage asymptomatique de souches potentiellement pathogènes, il faudrait, pour déclarer une chèvre indemne, écouvillonner plusieurs organes et de manière répétée, ce qui ne serait financièrement pas supportable. En outre, la persistance des mycoplasmes dans

l'élevage peut durer jusqu'à deux années en dépit des mesures de lutte.

Le projet « *Mycaptank* », piloté par l'ANSES en partenariat avec divers représentants des filières, a tenté d'investiguer une méthodologie de qualification des cheptels caprins, en échantillonnant du lait de tank 1 fois par mois pendant 2 ans sur 20 cheptels ayant un historique d'infections mycoplasmaïques.

La variabilité de l'excrétion, des types de mycoplasme et les exigences statistiques sont les limites de l'efficacité du protocole. Néanmoins, les GDS qui font des analyses peuvent solliciter le réseau Vigimyc en vue d'une meilleure harmonisation méthodologique, qui permettrait à terme de mieux exploiter les données disponibles



La Peste Porcine Africaine à nos portes

Depuis 2013, le front de la Peste Porcine Africaine (PPA) a progressé de l'Ukraine et du Belarus vers l'Ouest, avec parfois des bonds importants de la maladie liés aux activités humaines. Des messages de vigilance puis de sensibilisation ont été régulièrement envoyés dans le réseau dès 2014. La mobilisation générale est déclarée depuis sa détection à la frontière franco-belge.

» Coup de théâtre

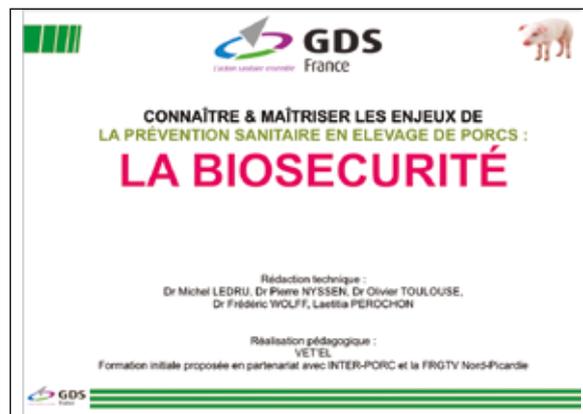
Le 13 septembre 2018, les autorités belges déclaraient positifs pour la PPA deux sangliers trouvés morts au sud-est du royaume, à plus de 1200 km du foyer le plus proche. Des outils de sensibilisation des détenteurs de suidés ont été immédiatement produits en partenariat et sous l'égide du Comité de Pilotage PPA de la DGAI. Ils concernent l'obligation de déclaration de détention des porcs dès le premier animal, les symptômes de la PPA, la nécessité de signaler rapidement toute suspicion, et les mesures de biosécurité à mettre en œuvre par tout détenteur de porc ou de sanglier. Ce comité regroupe GDS France, la plateforme ESA, l'IFIP (Institut du Porc), Coop de France, la SNGTV (Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires), l'ANSP

(Association Nationale Sanitaire Porcine), et les représentants de la chasse. Parallèlement, les acteurs frontaliers de la Belgique, notamment la Fédération Régionale des GDS, engageaient des actions immédiates de proximité, en contactant les éleveurs, quelle que soit la taille de leur élevage, pour assurer les déclarations. Ils ont sensibilisé les opérateurs, apportant leur expertise de terrain aux autorités régionales. Enfin, les GDS frontaliers de la Belgique se sont particulièrement mobilisés pour la déclaration et le recensement des petits détenteurs souvent méconnus

» Biosécurité

Des arrêtés et instructions imposant des mesures en matière de biosécurité ont été très rapidement produits par les pouvoirs publics. Comme cela avait été le cas en volailles au cours de l'épisode d'Influenza aviaire hautement pathogène, les détenteurs ont eu l'obligation de se former à la biosécurité et de produire un plan de biosécurité individuel avant janvier 2020.

GDS France, bénéficiant de l'expérience des Hauts de France, avec l'appui de Laetitia Perochon (GDS37) et Frédéric Wolf (GDS59), a immédiatement proposé une mallette pédagogique de formation des éleveurs, et a pu rapidement mettre en place des formations de formateurs avec l'aval de la DGAI. Des sessions de formation de formateurs au sein du réseau des GDS ont eu lieu à Paris, Toulouse et Lyon début 2019.



Dans la zone d'observation renforcée, les GDS, en collaboration avec les vétérinaires, ont assuré en urgence la formation à la biosécurité des détenteurs

Sur la zone frontalière, des mesures de prévention du risque ont été mises en place par les pouvoirs publics, via des clôtures physiques, dès octobre du côté belge et tout début 2019 du côté français. La difficulté majeure est en effet la maîtrise des mouvements de sangliers, seuls animaux contaminés actuellement. Il s'agit de protéger les élevages que ce soit contre la maladie, ou contre les conséquences économiques liées à l'effondrement des marchés qui pourrait survenir, nécessitant de conserver le statut indemne de la France.

Dès le début de la crise, et même dans les années antérieures, GDS France a insisté pour qu'une politique de régulation des populations de sangliers soit menée sur l'ensemble du territoire national. Au cours de l'année 2018, plusieurs alertes des autorités régionales et nationales sont venues compléter les démarches nationales. En effet, les populations de sangliers ne cessent de croître au fil des années du fait de la « gestion » des populations par les sociétés de chasse. Cette densité élevée représente un risque sanitaire majeur lorsque le virus de la PPA est présent. Réduire les densités de sangliers avant l'arrivée du virus fait partie des recommandations de l'EFSA pour prévenir le risque PPA, préconisation que soutient fortement GDS France pour l'ensemble du territoire national.



(© GDS55)

Mise en protection contre les flux de sangliers

Ce dossier est loin d'être clos. Nous ne sommes qu'aux premières étapes d'un combat qui s'annonce difficile. Néanmoins, le succès obtenu en Tchéquie et l'expérience belge de ces derniers mois, prouvent que la bataille est gagnable, dès lors que tous les acteurs œuvrent de façon consensuelle, coordonnée, et avec réactivité. GDS France, en lien avec les GDS du Grand Est, suit ce dossier quotidiennement par la mobilisation de l'un de ses experts vétérinaire, et par une participation active aux cellules de crise nationales et régionales.

Un rappel d'importance : la peste porcine africaine touche exclusivement les suidés (porcs, sangliers.). Elle est inoffensive pour l'homme



Aethina tumida : alerte pour la filière apicole

En avril 2018, une alerte de la DGAL est faite suite à l'importation d'Argentine d'un lot de 1000 reines par une exploitation apicole du département de la Drôme. Cette alerte a plongé le monde de l'apiculture dans une situation tendue, le temps que l'Anses ait validé la quasi absence de risque. Les messages d'alerte et informations de vigilance adressés par GDS France qui y ont fait suite, ont été répercutés efficacement par le réseau des FRGDS aux apiculteurs de tout le territoire national . Il s'agissait d'un évènement majeur pouvant mettre en réel danger une partie des ruchers.



Classé comme DS1, la surveillance événementielle de ce prédateur est définie au sein de la Plateforme ESA à laquelle GDS France participe activement dans une démarche fédérative des acteurs apicoles : 17 000 plaquettes d'information et de sensibilisation, 500 affiches commandées dans un cadre national, ont été diffusées via les FRGDS et GDS pour une surveillance plus efficiente.



La Commission Apicole de GDS France

Complétant cette sensibilisation, une surveillance active portée par GDS France est conduite par le réseau via les FRGDS : 3 500 pièges ou langes de détection ont été distribués à 200 apiculteurs. Des témoignages locaux, basés sur ces piégeages de proximité, constituent un outil précieux pour maintenir la vigilance vis-à-vis de ce prédateur. Cette action est soutenue par les pouvoirs publics via la contribution financière de la DGAL Elle est complétée par nos actions nationales et locales dans le cadre du cycle d'information « *aethina tumida*, un danger pour la filière apicole » porté par la SNGTV.

Une réflexion est conduite sur les dispositions à appliquer dans l'hypothèse de suspicions confirmées, notamment au sein de ruches avec cycle de reproduction avéré d'*Aethina Thumida*.



Petit coléoptère mais Grand danger !

Varroa : l'ennemi biologique n°1 des colonies d'abeilles

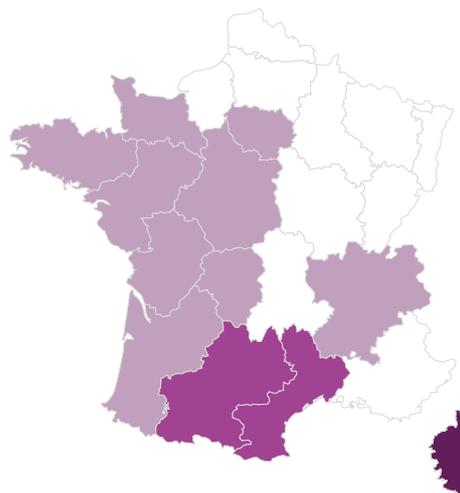
Au fil des années Varroa maintient sa place funeste de premier adversaire des abeilles et des apiculteurs. C'est un véritable plan collectif impliquant tous les détenteurs, quelle que soit la taille de leur rucher

Une forte dynamique régionale de lutte :

Les démarches sanitaires collectives des FRGDS apportent des résultats avec l'observation, d'une baisse de la mortalité hivernale sur un volume significativement plus important de ruches. En conséquence, le travail engagé par GDS France de concertation de ces démarches régionales porte ses fruits et prend de l'ampleur : 9 FRGDS reconnues OVS impliquées dans un même plan de maîtrise avec des financements nationaux et européens via France Agrimer en 2018 contre 4 lors du premier semestre. S'y ajoutent désormais 3 autres régions effectuant une même démarche technique avec des financements locaux.

Le besoin d'un cap national :

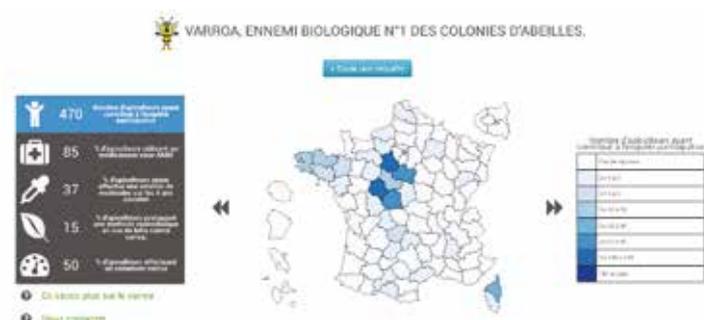
Le travail de concertation est aussi engagé vis-à-vis des acteurs nationaux. Sur la base d'un mandat de la DGAI donné en comité d'experts apicole du CNOPSAV, un groupe d'experts est animé par GDS France pour « mener un travail de réflexion technique ayant pour objet d'identifier des évolutions (réglementaires ou non) possibles au service de la stratégie permettant de répondre à l'objectif de réduire le nombre de colonies présentant des niveaux d'infestations critiques vis à vis de varroa ». Une première synthèse souligne la nécessité à la fois d'un pilotage national des informations et de



Régions sous programme de maîtrise varroa coordonnées dans un cadre national

la systématisation d'un conseil individuel. Ces réflexions doivent se concrétiser en actions. Le fait de légiférer dans le cadre d'un plan de maîtrise varroa n'est pas retenu.

29 réunions ont été animées par GDS France : 3 commissions Apicoles, 8 rencontres du groupe des animateurs des sections apicoles des FRGDS, 7 rencontres du groupe d'experts nationaux, 11 échanges locaux « Acteurs Apicoles des FRGDS, GDS France ». GDS France est intervenu dans 2 comités d'experts apicole du CNOPSAV. Parallèlement un travail de collaboration s'est engagé avec la section apicole de la FNSEA dans le cadre de la lutte contre Varroa mais également Aethina, et dans la perspective de la mise en place de la section apicole du FMSE.



Le Plan National d'Éradication de SHV et NHI est opérationnel

› Un programme ambitieux et fédérateur dans lequel les OVS sont pleinement acteurs

L'arrêté ministériel relatif à la préparation et à la mise en œuvre d'un programme national d'éradication et de surveillance de la SHV et la NHI a été publié le 27/06/2018. Afin de viser l'éradication de notre territoire de ces 2 virus, GDS France a œuvré activement. Le challenge consiste désormais à déployer sur toutes les régions les dispositions de cet arrêté PNES. Effectivement, elles ne sont pas applicables d'autorité sur tout le territoire : elles s'appliquent dès lors que les professionnels de chaque région le souhaitent : des zones d'éradication sont alors proposées par les OVS en CROPSAV. S'il émet un avis favorable, la DRAAF propose la reconnaissance de ces zones au CNOPSAV. Sous réserve de validation par le CNOPSAV, les dispositions de l'arrêté deviennent alors obligatoires pour les zones concernées.

› Une année 2018 très dynamique

2 dossiers ont été présentés en CNOPSAV suite à 3 programmes portés par les OVS en CROPSAV des Hauts de France, du Grand Est et de Bourgogne France Comté. Des zones en Hauts de France et Grand Est sont désormais validées ; les dispositions du PNES s'y appliquent ! L'acquisition de qualification dans le cadre de ce programme implique sur 2018 38 détenteurs contre 1 seul en 2017, avec des résultats très encourageants puisque tous les prélèvements analysés sont négatifs.

› 5 réunions ont été animées par GDS France :

L'animation de l'activité aquacole est très active au sein de la fédération nationale.

Les professionnels se sont retrouvés lors de la Commission aquacole, tandis que 4 rencontres du groupe des animateurs PNES des sections aquacoles de FRGDS ont eu lieu.

Le président de la Commission et l'animateur de GDS France sont intervenus aux réunions régionales de lancement du PNES et aux Comités de Pilotage du plan « santé des poissons 2020 » organisés par la DGAI. Les GDS sont désormais reconnus et bien implantés dans le paysage sanitaire piscicole.



2

Rapport d'activités

C LES OUTILS POUR NOS ORIENTATIONS STRATÉGIQUES : L'AFSE

Fondée en 2014 par GDS France et FREDON France, l'AFSE vise à faciliter la cohérence des programmes sanitaires au niveau national, tant par son bureau d'études, que par son expertise en matière d'évaluation et de certification issue de l'ACERSA. En favorisant échanges et concertation entre les différentes familles professionnelles, sa structuration permet à chaque domaine, animal et végétal, de se doter d'un outil à vocation exclusivement technique, au service de la profession.

Le Pôle technique animal, outil de la section animale, est maintenant pleinement opérationnel. La DGAI lui apporte son soutien via une convention avec GDS France, qui permet d'en assurer l'animation par Sophie Memetteau.

› Suivi des programmes

En reprenant les missions de l'ACERSA, le Pôle technique animal se trouve en charge de l'élaboration, de l'évaluation et du suivi du cahier des charges :

- ▶ de l'IBR intégrant le dispositif d'audits (NS 2018-937).
- ▶ du programme de lutte contre le varron

Ces programmes sont suivis par le Comité de Suivi technique IBR/varron, qui réunit les différents acteurs de ces dispositifs (GDS, SNGTV, ADILVA, CNIEL, DGAI et DDPP).

Aussi l'AFSE est susceptible d'assurer le suivi de tout programme mis en œuvre à l'initiative des professionnels.

› Bureau d'Etudes

Ce premier volet est complété par une activité de bureau d'études visant l'évaluation et/ou l'élaboration de programmes sanitaires, à la demande d'organismes locaux ou nationaux. Pour mener à bien ses missions, l'AFSE s'appuie sur des groupes d'experts constitués autant que de besoin, en fonction des sujets. Le Comité Consultatif, instance technique réunissant les différentes familles professionnelles concernées, est amené à émettre un avis sur le déroulement et les résultats des travaux des experts.

Cette nouvelle activité a pris son plein essor en 2018.

Premier gros chantier : l'évaluation du programme d'éradication de la BVD porté par GDS France.

Fin 2017 a été réuni un groupe de trois experts, sollicités pour émettre un avis sur la cohérence du dispositif global relatif à l'éradication de la BVD, ainsi que des recommandations concernant la pertinence de chacun des scénarii proposés par GDS France.

A l'issue de 3 réunions sur 5 mois de travaux, les experts ont indiqués clairement la pertinence du programme proposé. Ils ont fait part de certaines réserves et surtout proposé des recommandations techniques. Le Comité Consultatif de l'AFSE a émis un avis sur le résultat de ces travaux. GDS France, disposant ainsi des éléments techniques des experts et du comité, a pu finaliser de manière argumentée le dossier transmis à la DGAI, en vue de la publication d'un arrêté sur les mesures visant l'éradication.

Un second chantier conduit sur 2018 : **L'élaboration d'un projet d'Arrêté ministériel de maîtrise de la gale psoroptique ovine**, pour faire face à sa recrudescence dans certaines régions démunies face à l'absence d'outils règlementaires.

Un groupe constitué de six experts a élaboré un projet d'Arrêté ministériel.

Pour ce faire, une enquête préalable a été menée auprès du réseau des GDS et certains programmes locaux ont été analysés. Les travaux des experts, réunis le plus souvent par téléphone, ont aboutis fin 2018 à un projet dont l'axe principal vise à diminuer l'incidence par une réduction notamment du risque de diffusion de la maladie

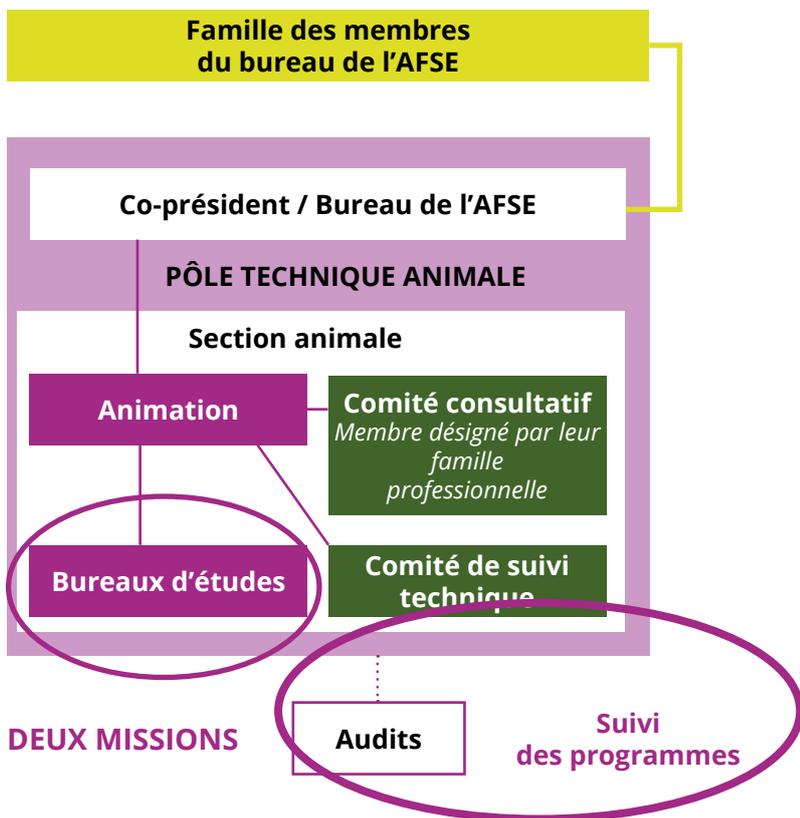
à partir de foyers (limitation de mouvements). Pour cela, ils ont proposés des mesures de surveillance basées sur l'observation et la déclaration des symptômes évocateurs d'une part, et le dépistage des troupeaux transhumants d'autre part. Pour la lutte, ils proposent des actions obligatoires de traitement et/ou de surveillance des

troupeaux suspects d'être infestés, des troupeaux infestés et des troupeaux en lien épidémiologique. Concernant la suite des travaux, le Comité consultatif réuni en janvier 2019 fera part de ses avis et remarques sur le projet. GDS France disposera alors de l'ensemble des éléments pour le porter auprès de ses partenaires et de l'Administration.

BUREAU D'ÉTUDES
Experts différents / étude, selon compétences

COMITÉ DE SUIVI TECHNIQUE IBR/VAR
AFSE, GDS France
Gestionnaires
SNGTV
ADILVA, CNIEL,
Administration

COMITÉ CONSULTATIF
Présidé par le représentant de la SNGTV,
GDS FRANCE, ADILVA,
Races de France, FFCB, CNE,
+ filières concernées
+ DGAI selon dossiers



Suivi des programmes : le réseau impliqué

L'AFSE travaille étroitement avec le réseau des GDS et sa fédération nationale.

IBR

En matière d'IBR, le lien avec le terrain se fait par le réseau des référents IBR, force de propositions techniques, propositions relayées au Comité de suivi technique IBR de l'AFSE, sur l'avis duquel s'appuie la DGAL. Ainsi 2018 a vu l'inscription dans la réglementation (arrêté modificatif du 25 octobre 2018 et notes de service d'application 2019-937 et 2018-946) des évolutions issues des travaux menés en 2017. Il s'agit de la reconnaissance d'un statut non infecté des bovins vaccinés négatifs avec un vaccin permettant de distinguer la souche sauvage de la souche virale, ainsi que de l'adaptation des mesures au contexte des manades, ganadé-rias et des estives. Ces adaptations, qui ne concernent qu'une partie du territoire, parfois à forte prévalence, devaient être menées mais encadrées, pour

rendre acceptable par les éleveurs concernés, le renforcement des mesures vis-à-vis de l'IBR et leurs conséquences en terme de mouvements.

L'amélioration de la situation a été confortée de manière globale, sur l'ensemble du territoire, avec en octobre 2018, 87% de troupeaux « indemnes d'IBR » (contre 69% au 31 mai 2016), et un plus grand nombre de départements reconnus zone épidémiologique favorable (9 départements contre 6 en 2016).

Des cas atypiques

Par ailleurs, quelques élevages ont été confrontés à un nombre significatif de résultats atypiques, entraînant des difficultés commerciales. Des investigations expérimentales ont été menées avec les GDS concernés et le laboratoire national de référence-IBR, sans apporter de conclusions définitives sur l'origine de ces cas et sans remettre en cause la

qualité des outils ; ces résultats seront complétés par une étude épidémiologique avec les cas relevés et remontés par les GDS. **Cette étude a été prise en charge par la section Etudes et recherche de GDS France.**

Après l'accompagnement de la mise en œuvre des nouvelles mesures qui a occupé une part importante de l'activité en 2017, de nouveaux outils de suivi du programme ont été élaborés en 2018. Ces outils sont plus adaptés à la nouvelle organisation, confiant à l'OVS la responsabilité de la délivrance des statuts, ainsi qu'à l'objectif renforcé d'éradication. Une nouvelle organisation des audits a été finalisée pour une mise en œuvre en 2019. Le bilan de fin de campagne a également été actualisé afin d'être stabilisé sur la durée et géré à terme par traitement informatique.

Varron

Pour ce qui concerne le varron, grâce aux efforts des GDS et de leur adhérents, la situation épidémiologique est aujourd'hui très favorable, y compris en zone frontalière. Du fait de cette situation, GDS France s'est interrogée sur la nécessité de réviser le programme de surveillance, d'autant plus que le producteur du seul kit disponible laisse entrevoir un arrêt de production d'ici quelques années, et que la DGAL n'apporte plus aucun financement

pour les zones frontalières. L'AFSE a été chargée de mener cette réflexion en 2018, en lien le LNR-varron.

Une première évolution vise dorénavant à reconnaître le territoire national « zone indemne », et du fait désormais de la Surveillance aléatoire cachée par GDS France traduite par une diminution importante du nombre de cheptels contrôlés. La seconde perspective d'allègements concerne la réduction du nombre d'animaux dépistés par troupeau contrôlé (calé sur le dépistage brucellose).

Une réflexion est également menée avec les régions frontalières pour trouver des solutions adaptées à leur zone, sans augmenter le risque de réintroduction du varron.

C'est avec cette même logique que des travaux restent à mener avec les gestionnaires, pour adapter au mieux les mesures prévues en matière de contrôles ciblés et de gestion des introductions à risque. L'objectif est de sécuriser au mieux, avec les outils disponibles, la bonne situation de la France en matière de varron.

Les services informatiques rendus au réseau

› Office 365

Depuis 2014, la Fédération Nationale utilise Office 365 en ligne. C'est un outil performant et simple d'utilisation qui permet à chaque membre du réseau d'être connecté aux autres. Source d'échange et d'information, interactif, il mérite d'être mieux connu par les acteurs des GDS.

› Messagerie :

Tous les GDS peuvent demander une adresse en reseaugds.com à la Fédération Nationale. L'équipe nationale s'occupe actuellement de plus de 1000 comptes pour l'ensemble du réseau.

La messagerie est le point principal d'infection du poste de travail (ouverture de pièces jointes contenant un code malveillant, clic malencontreux sur un lien redirigeant vers un site lui-même malveillant). Afin de limiter les problèmes en matière de sécurité des données, l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) recommande de séparer strictement les usages personnels des usages professionnels :

› ne pas faire suivre les messages électroniques professionnels sur des services de messagerie utilisés à des fins personnelles ;

- › ne pas héberger de données professionnelles sur ses équipements personnels (clé USB, téléphone, etc.) ou sur des moyens personnels de stockage en ligne;
- › de la même façon, éviter de connecter des supports amovibles personnels (clés USB, disques durs externes, etc.) aux ordinateurs de l'entreprise.

Dans le même ordre d'idée, une attention particulière doit être portée aux données diffusées sur internet, notamment les formulaires que chacun est amené à remplir :

- › ne transmettre que les informations strictement nécessaires ;
- › penser à décocher les cases qui autoriseraient le site à conserver ou à partager les données;
- › ne donner accès qu'à un minimum d'informations personnelles et professionnelles sur les réseaux sociaux, et être vigilant lors de vos interactions avec les autres utilisateurs;

- › penser à régulièrement vérifier ses paramètres de sécurité et de confidentialité.

Enfin, utiliser plusieurs adresses électroniques dédiées aux différentes activités sur Internet :

- › Une adresse réservée aux activités professionnelles
- › une adresse en `nom.prenom.gdsxx@reseaugds.com` réservée aux activités dites sérieuses (banques, administrations...)
- › une adresse destinée aux autres services en ligne (forums, jeux concours, achats en ligne...)

› Sharepoint :

Chaque région possède un site Sharepoint créé en 2014, géré par un administrateur de la région. Ces sites, ainsi que le site national, ne sont accessibles qu'aux titulaires d'une adresse en `**@reseaugds.com`.

Depuis fin 2018, l'équipe nationale, en collaboration avec un organisme de formation spécialisé sur Office, propose des sessions sur Sharepoint. Un travail important a été fourni en amont pour adapter chacune de ces formations à la fois aux spécificités de notre domaine et au niveau des différents publics.

› RESYTAL

Amené à prendre le relais de SIGAL, RESYTAL est l'outil développé par le ministère pour gérer les flux d'information sanitaire : élevages et demain animaux. La migration déjà faite sur le domaine végétal, a été engagée sur le domaine animal durant l'été 2018. Malgré nos nombreuses demandes de report, la migration des établissements et ateliers du domaine Santé et Protection

des Animaux a eu lieu en pleine préparation puis campagne de prophylaxie. C'est en effet une migration très lourde avec un risque important de dysfonctionnement à la mise en route inhérent à ce type d'opération :

En amont, un nettoyage de SIGAL (Siretisation/ numagritisation) des ateliers a été demandé aux DD(CS)PP et aux EDE.

Un flux depuis la BDNU (Base de Données Nationale des Usagers) apporte dans RESYTAL les créations et modifications effectuées en BDNU ou dans l'INSEE sur les établissements.

Un flux depuis la BDNI (Base de Données Nationale d'Identification) apporte dans RESYTAL les associations entre l'établissement et la ou les exploitations correspondantes. Un mécanisme nommé coexistence renvoie les différentes informations de RESYTAL vers SIGAL.

La formation des référents dans les différentes régions pilotée par GDS France a permis de préparer le réseau à la migration.

Comme prévu, malheureusement depuis la mise en place de RESYTAL, un certain nombre de dysfonctionnements ont généré un surcroît important de travail aux différents acteurs :

- au sein des équipes gestionnaires de la prophylaxie des GDS,
- au sein de l'équipe nationale qui a assuré la hotline mobilisant 75% des moyens humains sur le dernier trimestre 2018 hypothéquant le développement des projets. De nombreuses interventions, action collaboratives ont été mises en œuvre auprès des services du ministère pour tenter de fluidifier et régler les problèmes. Ce sera encore le cas en 2019 pour que ces anomalies soient corrigées.

› SIGAL :

Depuis la mise en service des premières briques RESYTAL, les évolutions se font rares sur SIGAL.

Sur l'année 2018, une seule version de SIGAL a été mise en production : la V1.12.0 en juillet. Cette version comportait des évolutions sur le nouveau masque ASDA (Evolution sur l'ICA - Informations sur la Chaîne Alimentaire, statut IBR) ainsi qu'un correctif sur le DAP (ré-agencement des parties commémoratifs et commentaires).

Afin de résorber la quantité de tickets en attente et de faciliter leur traitement, le service informatique a mis en place depuis octobre une revue des tickets d'assistance toutes les 2 semaines entre l'équipe nationale et la DGAL.

› La Plateforme sanitaire des GDS

Sur la plateforme sanitaire des GDS, en place depuis cinq ans, 2018 a été une année de conso-

ludation des projets existants pour la préparer à recevoir en 2019 de nouveaux modules.

2 projets majeurs ont été étudiés :

► L'étude de l'intégration des flux ASDA depuis SIGAL qui permettra de faciliter la gestion quotidienne des GDS par la plus grande accessibilité des informations sanitaires ;

► La rédaction du cahier des charges du projet BVD désormais effective est en cours de développement.

La mise en place des différents groupes du Contrat d'objectifs (CDO) a permis de créer un groupe dédié à la plateforme (GTB1) ainsi qu'un COPIL chapeautant ce groupe. Le projet SISAN est relancé avec l'appui d'une chef de projet dédiée dans le cadre d'une convention avec le GDS de la Vendée, dans le cadre de la collaboration avec le réseau des GDS.



Le Fonds de mutualisation des GDS (FMGDS)

Constitué en 2010, le FMGDS a pour objet d'assurer une prise en charge permettant de pallier tout ou partie des pertes économiques ou sanitaires subies par les éleveurs adhérents à leur GDS, en cas d'apparition d'un foyer de maladie animale ou consécutives à la mise en œuvre d'un programme collectif volontaire de lutte contre une maladie animale ou de programmes sanitaires relevant de la stricte compétence de ses sociétaires. Issu de l'ancien fond fièvre aphteuse qui a vu son périmètre élargi aux autres maladies, il a été abondé régulièrement jusqu'en 2015.

Ce fond national est mutualisé entre tous les éleveurs de France, et géré de façon distincte de GDS France, par un conseil d'administration souverain dans ses décisions de programme issu de toutes les Fédérations Régionales des GDS.

En 2018, le FMGDS est intervenu à hauteur de 1,3 Million d'euros à deux titres :

» Via les programmes « nationaux » :

Il s'agit de programmes alimentés par la partie du fond gérée nationalement et versés aux GDS en fonction de leur demande validée en Conseil d'Administration

- Indemnisation des élevages touchés par la Besnoitiose :

Ce programme de lutte a concerné 55 élevages répartis dans 14 départements. Près de 800 bovins positifs ont pu être éliminés dans ce cadre.

- Défraiement des élevages sentinelles FCO :

Vingt-sept départements ont participé au dispositif sentinelle en vue de la reconnaissance de zones saisonnièrement indemnes (ZSI) durant l'hiver 2017/2018. Ont été concernés 251 élevages au total.

» Grâce aux droits de tirage FMGDS, pour les actions collectives mises en place par les GDS :

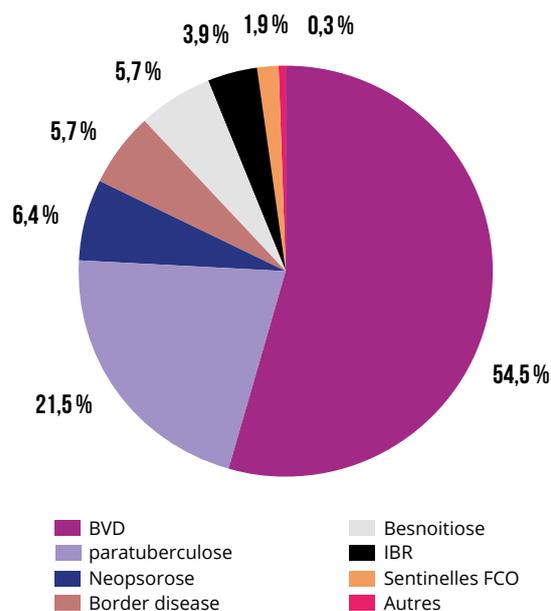
chaque GDS dispose d'une partie du fond utilisable pour des actions locales, dès lors qu'elles sont dans l'objet fixé par les statuts du FMGDS et validées par les instances du FMGDS

25 GDS ont utilisé tout ou partie de leur droit de

tirage FMGDS, pour la mise en place d'actions collectives dans leur département. Ces actions ont concerné très majoritairement la BVD (prise en charge financière d'analyses principalement). **Depuis 2015, le FMGDS a débloqué plus de 4 millions d'euros via les « droits de tirage »** pour la mise en place d'actions collectives (dont plus de 2 millions pour la BVD).

En 2018, le conseil d'administration du FMGDS a décidé d'une action nouvelle d'envergure pour aider les éleveurs d'ovins touchés par la myase *Wohlfahrtia magnifica* ayant mis en place un plan de lutte. Elle se mettra en place sur le premier semestre de 2019

LE FMGDS : 1 294 960 € ALLOUÉS EN 2018



LA RÉPARTITION DES FONDS FMGDS UTILISÉS EN 2018

FMSE : forte implication du réseau des GDS dans la section ruminants

FMSE

La section Ruminants est l'une des sections spécialisées du Fonds national agricole de Mutualisation du risque Sanitaire et Environnemental (FMSE). Elle a pour objectif de compenser les risques pertes économiques consécutives aux maladies animales et aux mesures de lutte mises en œuvre contre ces maladies. Cette section est présidée par GDS France.

Comme lors des années précédentes, les GDS ont été impliqués directement dans le fonctionnement de cette section en 2018, au travers de la collecte de la cotisation à la section Ruminants du FMSE, auprès de tous les éleveurs de ruminants professionnels, qu'ils soient ou non adhérents à leur GDS, mais aussi par l'instruction des dossiers éligibles à une indemnisation.

En 2018, plusieurs programmes d'indemnisation ont été déployés :

- Botulisme 2018 : prise en charge des pertes animales (mortalités) dues au botulisme ;

- FCO serotype 4 : indemnisation des éleveurs impactés par les mesures de lutte mises en place fin 2017 ;
- Programmes tuberculose 2016/2017 et brucellose 2017 : indemnisation du coût d'immobilisation des animaux pour les élevages ayant fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral de Mise sous Surveillance (APMS), et des pertes liées à un changement de destination de la production (par exemple lait habituellement commercialisé cru et devant subir un traitement thermique) ;
- Charbon 2016 et 2017 : indemnisation des mortalités animales, du coût d'immobilisation des animaux et des pertes liées à un changement de destination de la production.

Malheureusement, force est de constater que les délais de validation par l'État des différents programmes d'indemnisation proposés par la section ont entraîné d'importants retards dans le déploiement des programmes sur le terrain. Ces délais sont difficilement compréhensibles par les éleveurs touchés. Les Présidents de GDS France et du FMSE ont vainement tenté d'agir auprès du Ministère, pour accélérer le processus décisionnel. Espérons que l'année 2019 soit plus fructueuse.



La Section Études et Recherche : Innovation dans les régions pour toutes les espèces

La section Étude et Recherche de GDS France assure en tout ou partie le financement de programmes d'études ou de recherche sur la santé animale dans ses différentes dimensions (maladies, pathologies, génétique, économie, environnement, hygiène...). Après examen d'un dossier établi par la Commission du même nom, les projets d'études et de recherche éligibles sont validés par le conseil d'administration de GDS France.

Avec un montant disponible de 1,4 millions € au début de l'exercice 2018, ce n'est pas moins de 350 000 €, hors charge de gestion, qui ont été dépensés sur des projets actés antérieurement ou en cours d'année. Par ailleurs près de 300 000 € ont été engagés sur des projets présentés par les régions ou directement par le Conseil d'administration de GDS France.

» Référence analytique

La moitié du budget est affectée à la référence analytique professionnelle, notamment dans le cadre d'un partenariat avec l'Anses depuis 5 ans. Il s'agit d'apporter à l'ensemble des acteurs du sanitaire, les outils analytiques qui permettent de faire face aux enjeux sanitaires d'aujourd'hui et de demain, et aux conséquences économiques auxquelles les élevages sont confrontés tant à l'échelle du cheptel qu'à l'échelle collective :

- enjeux pour les échanges d'animaux au sein

de l'Union européenne avec la Loi de Santé Animale qui doit permettre à l'appui de la référence de reconnaître le programme d'éradication de l'IBR ou le maintien d'un statut favorable en Varron ;

- enjeux médiatique avec la paratuberculose, pour laquelle le protocole d'assainissement doit être amélioré et les outils analytiques doivent être harmonisés ;

- enjeux au travers du rôle confié au réseau des GDS en tant qu'OVS multi-espèce dans le suivi des dangers sanitaires avec la réactivation d'une référence pour le Visna et le Caev ;

En matière de référence, l'année 2018 aura été marquée par deux événements : la montée en puissance de la référence BVD en vue du déploiement du programme d'éradication d'une part et de l'élargissement des missions et des partenaires d'autre part.

Outre l'Anses, GDS France s'associe à Races de France, au Laboratoire National de Contrôle des Reproducteurs (LNCR) et s'appuie sur l'école vétérinaire de Toulouse pour assurer de nouvelles missions de référence en matière de Besnoitiose.

La réussite de ces partenariats sera adossée aux principes qui ont montré leur efficacité : l'indépendance des laboratoires au regard des avis scientifiques et des priorités techniques qui en découlent, ainsi que l'indépendance des gestionnaires au regard des priorités de gestion et des moyens financiers.

INVESTIR POUR ÉCONOMISER

Les sommes investies en recherche analytique par les éleveurs adhérents des GDS via la section Études et Recherche de GDS France sont importantes, mais l'enjeu n'en est pas moindre. En matière de surveillance de l'IBR et de BVD, le partenariat avec l'ANSES engagé depuis plu-

sieurs années a permis à GDS France de défendre la qualité et la pertinence des analyses de mélange. Une originalité française désormais reconnue par l'Union. Cela se traduit par une économie d'environ 50 Millions d'euros par an pour les éleveurs de bovins français.

A contrario en 2015, le dysfonctionnement mesuré sur 5 mois d'un des kits de dépistage en IBR disponible sur le marché a fait perdre aux éleveurs plus de 250 000 € en reprise d'analyse ou en réforme à tort d'animaux.

La réussite des activités de référence est conditionnée par une collecte de matériel de référence dynamique au sein du réseau, notamment en Paratuberculose et en Besnoitiose.

» Paratuberculose - Paradigm

L'agent de la Paratuberculose (MAP) provoque des pertes économiques dans l'élevage bovin français. La maladie a été classée par la Commission européenne en catégorie E impliquant une surveillance obligatoire dont les modalités sont pour le moment à l'appréciation de chaque pays. Or, les programmes de maîtrise de la Paratuberculose actuellement proposés ont un rapport coût-bénéfice médiocre du fait de la lente progression de l'infection, de la survie de l'agent infectieux dans l'environnement, de la faible performance des outils de dépistage et du coût des réformes précoces. C'est pourquoi GDS France, avec l'appui de ses partenaires (INRA, APIGENES, ALLICE et les GDS du Grand Ouest), a investi de façon conséquente pour mettre au point de nouveaux moyens de maîtrise de la maladie, notamment *via* l'amélioration des capacités innées des bovins de résistance ou résilience à l'infection grâce à la sélection génétique.

Le projet PARADIGM comporte des études observationnelles de l'expression de l'infection, des études de génomique bovine, du typage moléculaire de souches de MAP et de la modélisation épidémiologique et bioéconomique à l'échelle de populations régionales de bovins. Les résultats d'ores et déjà prometteurs ont permis d'acquies des connaissances sur la Paratuberculose et sa maîtrise dans les populations bovines. Ainsi l'héritabilité du caractère de résistance apparaît-elle très élevée : 57% en Holstein, 50% en Normande même si ces chiffres doivent encore être confirmés. Les zones du génome responsables ont été identifiées et il sera réalisé dans

les prochains mois un test de prédiction génomique en race Holstein, en vue de proposer des index.

L'extension du projet à d'autres races est en cours de réflexion.

» Lutte contre la myiase à *Wohlfahrtia magnifica* dans l'espèce ovine

Depuis 2012, des cas de myiases à *Wohlfahrtia magnifica* ont été identifiés au niveau de 3 départements de Nouvelle Aquitaine (Charente, Haute-Vienne et Vienne). La mouche semble s'être adaptée à la région. Il a été constaté une évolution importante de la zone à risque qui s'étend sur un rayon de 50 kilomètres autour de la zone d'apparition avec une prévalence intra-troupeaux pouvant atteindre 75%. Cette mouche est responsable d'importants dégâts sur les élevages, car la femelle pond ses larves sur l'animal, et ses asticots s'enfoncent dans les chairs entraînant douleurs, anxiété et agitation chez l'individu infesté.

Aussi avec les GDS concernés et l'Université de Limoges, GDS France a financé une étude visant à :

- développer des solutions préventives alternatives aux produits insecticides basées sur l'utilisation des huiles essentielles,
- évaluer les propriétés larvicides ou inhibitrices des huiles essentielles et du Closantel en vue d'un traitement,
- développer et tester un dispositif de piégeage efficace pour capturer la mouche, et permettre une surveillance et un contrôle de la population.

Devant la menace que représente cette maladie, les résultats prometteurs de l'étude, notamment en matière de lutte, pourraient conduire les administrateurs de GDS France à poursuivre le projet pour en améliorer les perspectives.



L'activité de ReseauGDS.com, l'organisme de formation de GDS France

L'organisation et le fonctionnement de l'OF ReseauGDS.com sont désormais documentés : description de l'OF, Conditions Générales de Vente, Règlement intérieur sont disponibles sur le Sharepoint du réseau dans le site Formation. Chaque membre du réseau peut en prendre connaissance. Les formations organisées en 2018 ont traduit la volonté de GDS France de développer ses actions de formation, notamment en mettant en œuvre les propositions du Groupe de Travail du Contrat d'objectifs. Ces travaux ont conduit à l'élaboration d'un catalogue de formations 2018/2019 qui a été diffusé au réseau début 2019.

Au cours du dernier trimestre 2018, ont été ouvertes les inscriptions aux formations à l'utilisation de Sharepoint, selon 3 modules correspondant à 3 niveaux d'utilisation, qui ont démarré dès janvier 2019.

En plus de répondre aux nombreuses demandes exprimées par le réseau, ces formations visent à donner à chacun les compétences pour utiliser notre Intranet afin de le faire vivre.

BILAN DES FORMATIONS RÉALISÉES EN 2018

FORMATIONS	NOMBRE SESSIONS / JOURS	NOMBRE PARTICIPANTS	EVALUATIONS
ADMINISTRATEUR LOCAL	1 SESSIONS / 2 J	7	100% SATISFAITS OU TRÈS SATISFAITS
MANAGEMENT TRANS- VERSAL	2 SESSIONS : 6 J DIRECTEURS (SNDGDS) / SALARIÉS	17	100% SATISFAITS OU TRÈS SATISFAITS
VARRON (À DISTANCE)	2 SESSIONS / 1 J	27	100% SATISFAITS OU TRÈS SATISFAITS



remercient leurs partenaires





37, rue de Lyon - 75578 Paris CEDEX 12
Tél. 01 83 94 48 21 - gdsfrance@reseaugds.com